

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente,  
Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire.

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT D'UN ACCÈS À L'ÎLE RENÉ-LEVASSEUR  
PAR KRUGER (SCIERIE MANIC) INC.**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 19 septembre 2002, à 14 h  
Salle des Chevaliers de Colomb 3094  
Secteur Marquette, 10, rue Vézina,  
Baie-Comeau

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2002

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

MOT DE LA PRÉSIDENTE .....	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS .....	2
PÉRIODE DE QUESTIONS	
M. JOHN BURCOMBE .....	6
M. ALAIN CASTONGUAY .....	17
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE .....	23
REPRISE DE LA SÉANCE	
M. SERGE PARÉ.....	34
M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE .....	42

---

**SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2002**

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**

**MOT DE LA PRÉSIDENTE**

5 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bon après-midi, bienvenue à la troisième séance de l'audience publique portant sur le projet d'aménagement d'un accès à l'île René-Levasseur par Kruger.

10 Alors j'ai quelques petits messages à livrer avant de commencer la séance.

D'abord, je rappelle que les documents déposés seront disponibles dans les centres de consultation et lorsqu'ils sont transmis avec support informatique, ils vont également être disponibles sur le site Internet de la Commission.

15 Pour toute information concernant ces documents ou les façons de procéder, ou encore comment vous inscrire pour venir présenter un mémoire en deuxième partie, alors je vous invite à communiquer avec madame Danielle Dallaire au numéro 1-800-463-4732. Madame Dallaire est au secrétariat derrière la salle, alors vous pouvez aussi communiquer cet après-midi avec  
20 elle.

Je rappelle que la deuxième partie va être consacrée à recevoir votre opinion. Alors ce n'est pas le fonctionnement de la première partie qui, elle, est consacrée à aller chercher de l'information, et on vous expliquera au besoin comment procéder pour préparer un mémoire.

25 Nous vous avons également dit qu'il sera possible d'envoyer des questions complémentaires à la Commission, principalement au cours de la semaine prochaine, parce qu'il y a des documents qui sont déposés en cours d'audience et on comprend que vous devez les consulter avant de poser des questions. Alors vous les adressez au secrétariat de la  
30 Commission; également, informez-vous auprès de madame Dallaire et on va vous donner les coordonnées.

Il y a pas de réponse immédiate, bien sûr, par rapport à ces questions. La Commission les reçoit comme en audience et les traite comme en audience, c'est-à-dire qu'elle évalue la  
35 pertinence et elle peut les compléter au besoin, en faire des blocs de questions et les acheminer soit au promoteur, soit aux personnes-ressources les plus concernées.

Je vous rappelle également qu'on a un sondage et un questionnaire pour connaître votre appréciation des services rendus par l'organisme. Alors je vous invite à remplir ce sondage et à  
40 le remettre au secrétariat derrière la salle.

Également, il y a des personnes-ressources qui ne pourront être disponibles autrement que lors de cette séance, on pourra toujours les contacter par écrit par la suite mais si vous avez

45 des questions concernant Pêches et Océans, Transport Canada, Secrétariat aux affaires autochtones ou ministère de la Sécurité publique, je vous inviterais à les poser cet après-midi.

Madame Martine Lapierre est avec nous pour répondre à vos questions concernant les aspects sécurité publique, alors on pourra poser des questions cet après-midi à madame Lapierre de façon à bien cerner toute cette question-là.

50 Mais il faudrait aussi adresser les questions à Pêches et Océans Canada avant quinze heures (15 h), parce qu'ils ne disposent que d'une heure pour répondre à nos questions. Alors je vous inviterais à poser d'abord les questions pour Pêches et Océans Canada, au besoin. Après quinze heures (15 h), il ne sera plus possible d'obtenir de réponses, verbalement du moins, de cet organisme.

---

#### 60 DÉPÔT DE DOCUMENTS

##### 65 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

En premier lieu, nous allons faire l'appel des documents déposés et des questions laissées en suspens. Alors on demande d'abord à Kruger de donner suite aux demandes.

##### 65 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Oui. On vous dépose cet après-midi, madame la Présidente, notre présentation visuelle de ce matin concernant le site de la traverse, en trois (3) copies, ainsi que notre présentation sur l'entente caribou qu'on a faite en dernière partie ce matin, en neuf (9) copies.

##### 70 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Par rapport à hier, il y avait des questions laissées en suspens.

75 Est-ce que vous avez d'autres réponses à fournir?

##### 80 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Non, pas pour le moment.

##### 85 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

Du côté des ministères et organismes.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

90 On a une réponse concernant les superficies pour les aires protégées.

**PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

95 Donc madame la Présidente, à la question posée hier à savoir quel était le pourcentage actuel d'aires protégées pour la province naturelle D, j'aimerais d'abord apporter une correction. J'avais mentionné que la superficie totale de la province naturelle D était de cent vingt mille kilomètres carrés (120 000 km<sup>2</sup>), elle est de deux cent trois mille sept cent seize (203 716 km<sup>2</sup>) exactement.

100 Actuellement, il y a deux mille quatre-vingt-dix kilomètres carrés (2090 km<sup>2</sup>) d'aires protégées, constituées de trois (3) parcs, le parc de la Pointe-Taillon, le parc Saguenay-Saint-Laurent, le parc des Monts Valin.

105 Il y a également cinq (5) réserves écologiques. Il y a différents habitats fauniques dont les rivières à saumon, les aires d'oiseaux migrateurs, les colonies d'oiseaux migrateurs également.

110 Donc pour un grand total de deux mille quatre-vingt-dix kilomètres carrés (2090 km<sup>2</sup>), ce qui fait approximativement un pour cent (1 %) du territoire de la province D qui est protégé.

115 En ajoutant les trois (3) nouveaux territoires qui ont été annoncés par les ministres le 5 juillet, on doit ajouter à ça – donc je rappelle les trois (3) territoires, la péninsule Memory sur l'île René-Levasseur, les monts Groulx et le lac Gensart, qui est au nord complètement de la province. On ajoute donc dix-huit cent quarante-sept kilomètres carrés (1847 km<sup>2</sup>).

Ce qui fait que grosso modo, actuellement, en aires protégées et en territoire mis en réserve pour fins d'aires protégées, on est près de quatre mille kilomètres (4000 km), donc environ deux pour cent (2 %) de la province naturelle D.

120 À la question, est-ce qu'il était envisagé que la réserve écologique couvre toute l'île René-Levasseur, la réponse est oui. Les études, au fur et à mesure que le dossier de création de la réserve écologique Louis-Babel avançaient, ont fait en sorte que le ministère devait consulter, le ministère de l'Environnement devait consulter les autres ministères lorsqu'il a proposé le projet de réserve écologique.

125 Du côté du ministère des Ressources naturelles, à l'époque, déjà on a signifié qu'il y avait un potentiel forestier sur l'île René-Levasseur, il y avait effectivement aussi des claims miniers d'octroyés sur l'île René-Levasseur. Ce qui fait qu'au bout de la ligne, la suggestion initiale qui était de protéger l'ensemble de l'île a été réduite à une proposition d'une réserve écologique faisant trois cent vingt-cinq kilomètres carrés (325 km<sup>2</sup>).

130

135 Toujours dans le processus de création et de consultation auprès des autres ministères  
du gouvernement du Québec, les différentes ententes qui ont été créées pour le respect des  
claims miniers octroyés a fait en sorte, comme expliquait monsieur St-Onge hier, que la limite  
sud de la réserve écologique a été modifiée et elle est très géométrique pour respecter le  
périmètre des claims miniers qui étaient déjà octroyés.

140 Ce qui fait en sorte que la réserve actuelle créée fait deux cent trente-cinq kilomètres  
carrés (235 km<sup>2</sup>).

Donc ce sont vraiment les arguments de maintenir une réserve forestière et de ne pas  
hypothéquer le potentiel forestier de cette île-là qui a fait en sorte que ce n'est pas toute l'île qui  
a été protégée, mais une partie de l'île, telle qu'on la connaît.

145 Je crois que ça répond aux questions qui avaient été laissées en suspens.

Oui, excusez! À la question, à la dernière question, est-ce qu'il reste des claims miniers  
actuellement sur l'île, la réponse est oui. Évidemment, sur la réserve écologique, il y en a aucun;  
sur la péninsule Memory, qui est mise en réserve pour fins d'aire protégée, il y en a aucun. On  
150 retrouve toujours quelques claims miniers dans la partie sud de l'île René-Levasseur.

Le cas échéant, il est possible de livrer une cartographie localisant ces claims miniers là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

155 Merci.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

160 Monsieur Beauchêne, justement là-dessus, dans un document déposé portant la mention  
DB.3 et intitulé "La réserve écologique Louis-Babel, une grande réserve gérée en partenariat",  
on trouve en page 26 la phrase suivante, dans la foulée de ce que vous venez de dire, justement  
que :

165 "Au sein de la région naturelle D11, réservoir Manic 5 et l'île René-Levasseur constituent  
une sous-unité écologique qui est nommée ensemble physiographique de l'astroblème de  
Manicouagan."

170 Il y a une phrase qui m'attire là-dessus :

"Sur l'île René-Levasseur, trente-neuf (39) systèmes écologiques ont été cartographiés et  
vingt-trois (23) types écologiques ont été définis."

175 Ces vingt-trois (23) types et trente-neuf (39) systèmes sont-ils à l'intérieur de ce qui est  
réserve et aire protégée?

**PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

Non, ils sont à l'intérieur de l'île comme telle, au complet.

180 Les items que vous avez énumérés, ce sont, je dirais, des niveaux de cartographie qui sont plus fins les uns que les autres.

185 Lorsque vous parlez de la région naturelle, la région naturelle est une subdivision de la province naturelle, et au fur et à mesure que vous énumérez – mais à ma connaissance, je crois que ce que vous mentionnez, ça caractérise toute l'île René-Levasseur comme telle, donc pas seulement la réserve écologique mais l'ensemble de l'île.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

190 Est-ce que je peux demander à Kruger si vous tenez compte de cela, et peut-être aussi au ministère, dans votre exploitation, dans votre aménagement de l'île, la présence de ces trente-neuf (39) systèmes écologiques et vingt-trois (23) types écologiques.

**PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

195 Oui. C'est indirect, là, on n'identifie pas, en matière de récolte, que c'est un type écologique ou un autre, quand on procède; par contre, les pratiques de récolte qu'on développe depuis deux (2) ans, intensivement, chez Kruger, visent la protection intégrale de l'écosystème, et puis en particulier la protection de toute la régénération.

200 Ça fait que dans notre façon de faire, on aborde le sujet en ne détruisant pas les écosystèmes, donc en les laissant évoluer, en leur permettant de continuer à évoluer, en ne détruisant pas les sols, en ne détruisant pas l'hydrographie des lieux, tout ça.

205 Donc on considère qu'on maintient en place les mécanismes naturels qui font que les écosystèmes évoluent. Ça fait que c'est notre approche de la question de la protection de l'ensemble de ces types-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

210 D'autres compléments d'informations, ça va pour le moment? Merci.

215

220

**PÉRIODE DE QUESTIONS  
JOHN BURCOMBE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

225

Alors j'invite monsieur Burcombe, monsieur John Burcombe.

Alors avant de vous passer la parole, il y a de l'information du côté du ministère des Ressources naturelles.

230

**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

Oui, madame la Présidente. Alors une question d'hier sur le plan d'affectation et les processus qui entourent le traitement de ce plan d'affectation là.

235

Alors on va demander s'il vous plaît à monsieur Conrad Drolet, directeur de la Direction régionale de la gestion du territoire sur la Côte-Nord, à bien nous expliquer cette situation-là.

**PAR M. CONRAD DROLET:**

240

OK, bonjour.

245

Moi, c'est ça, on m'avait demandé là où ça en était rendu au niveau de la révision du plan d'affectation des terres publiques, je sais pas si c'était la question exacte. Effectivement, le ministère a entrepris des travaux pour réviser la démarche d'affectation des terres du domaine public.

250

Dans le but de vérifier l'applicabilité de cette démarche-là, il y a eu un projet pilote qui a été testé dans la région de Lanaudière, avec les principaux partenaires gouvernementaux. Le ministère procède actuellement à l'évaluation de ce projet pilote là.

Pour l'instant, le ministère n'a pas arrêté d'autres échéanciers pour les suites à donner au dossier. Je sais pas si ça répond à la question qui avait été posée.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

255

On s'interrogeait surtout, hier, sur la consultation du milieu; est-ce qu'elle est prévue, est-ce qu'elle fait partie je dirais de l'esprit général de vos concepts.

**PAR M. CONRAD DROLET:**

260

OK. Au niveau du plan d'affectation, c'est sûr que la consultation, ça pourra pas aller en deçà de ce que la Loi sur les terres du domaine public exige, c'est-à-dire il y aura consultation



des MRC, de certaines municipalités et je pense des autochtones, les Cris, les Inuits, des bandes du Nord.

265

Il y a aussi, dans le cadre de l'approche commune, la participation réelle avec Mamouetum, il y a une forme de consultation aussi.

Mais pour l'instant, il y a pas d'autres consultations que ça de prévues pour l'instant.

270

C'est sûr que les gens, en consultant les MRC, ils ont leur mot à dire via les MRC. Mais pour l'instant, c'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

275

Oui, monsieur Burcombe.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

280

Oui. Sur les plans d'affectation, est-ce que j'ai bien compris, on a mentionné en conformité avec une certaine loi, quelle loi?

**PAR M. CONRAD DROLET:**

285

C'est la Loi sur les terres du domaine public. Le plan d'affectation, ce sont les articles 21 à 25, je crois, de cette loi.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

290

D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pourriez déposer les articles pertinents, uniquement la photocopie de ces articles?

295

**PAR M. CONRAD DROLET:**

Oui.

300

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

305

D'accord, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

310 Monsieur Burcombe, je vous invite donc, si vous avez des questions à Pêches et Océans, à nous les indiquer maintenant; ça va prendre quelques minutes à rejoindre le porte-parole, au besoin.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

315 Actuellement, j'ai pas de question comme telle, comme point d'information.

J'ai communiqué avec Pêches et Océans, et ils ont indiqué que leur préoccupation, c'est uniquement concernant les quais, l'impact ponctuel des quais sur la superficie du réservoir qui sera occupée par ces quais. Alors j'ai pas vraiment de question pour Pêches et Océans, moi-même.

320

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

325 Très bien.

Alors est-ce qu'il y a des gens dans la salle qui estiment avoir des questions par rapport à Pêches et Océans, parce qu'on va les libérer, autrement. On va informer Pêches et Océans qu'on n'aura pas besoin de les contacter cet après-midi, ça va?

330 Alors je demanderais d'informer Pêches et Océans.

Transport Canada est également concerné par le dossier, parce qu'il a des autorisations à fournir. Alors est-ce que vous avez des questions concernant Transport Canada, monsieur Burcombe ou quelqu'un de la salle?

335

Alors on va également informer Transport Canada qu'ils sont libérés.

Concernant le ministère du Secrétariat aux affaires autochtones, si quelqu'un a des questions pour cet organisme, voulez-vous nous le signaler maintenant.

340

Alors on va aussi informer madame Geneviève Blondeau qu'il n'y aura pas de question cet après-midi.

345 Donc vous avez la parole, monsieur Burcombe.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

350 Pour peut-être enchaîner avec la cartographie écologique, on vient d'apprendre qu'il y avait en effet une cartographie écologique assez détaillée pour l'île René-Levasseur.

355 Est-ce qu'on a le même détail pour toute la province D ou pour tout le Québec; en effet, c'est quoi le niveau de détail qu'on a de cartographie écologique, pour le ministère de l'Environnement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui. Monsieur Michon.

360

**PAR M. PIERRE MICHON:**

J'aimerais ça savoir, est-ce qu'on fait référence à la cartographie qui a été présentée pour l'entente du caribou?

365

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Non, je fais référence aux propos de monsieur Beauchêne.

370

**PAR M. PIERRE MICHON:**

On a sûrement des informations sur le cadre écologique, comme ça a été expliqué un peu hier, le cadre écologique de chacune des provinces.

375

Je sais pas quel détail qui pourrait être fourni, je sais pas, pour l'ensemble du Québec, plus globalement, ou référer peut-être à un document.

Oui, Patrick Beauchêne, s'il vous plaît.

380

**PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

Madame la Présidente, concernant les informations relatives aux cartes écologiques de référence, l'ensemble du Québec méridional est couvert par trois (3) niveaux de perception, les niveaux les plus généraux, province naturelle et région naturelle, et ensemble physiographique.

385

Dans le cadre de la Côte-Nord, nous possédons les travaux de cartographie écologique qui avaient été réalisés à l'époque par le ministère de l'Environnement, au début des années quatre-vingt, pour les projets d'Hydro-Québec, notamment caractérisation du territoire de la Basse-Côte-Nord.

390

Les travaux de cartographie se réalisent à travers différents mandats, ce qui fait en sorte qu'on n'a pas nécessairement, pour l'ensemble du Québec méridional, le même niveau de couverture et de précision cartographique.

395 Dans le cas de la Stratégie sur les aires protégées, nous nous assurons d'obtenir le même niveau de description, de caractérisation et de découpage cartographique, afin d'être en mesure de comparer, je vais utiliser l'expression, des pommes avec des pommes, pour faire en sorte qu'il y ait pas une dichotomie dans les bases de données, à savoir qu'il y a des territoires extrêmement détaillés et des territoires qui sont très généraux.

400 Donc dans ce sens-là, on peut pas affirmer, dans le cas de l'île René-Levasseur, parce qu'il y a eu une réserve écologique, il y a eu des cartographies et des descriptions plus détaillées qu'ailleurs sur le territoire.

405 Mais donc, ces cartographies-là, elles sont disponibles, elles sont rendues publiques gratuitement par le ministère de l'Environnement.

Mais quand on parle des cartographies écologiques, des cadres écologiques de référence, à qui en fait la demande, on peut livrer l'information.

410 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce qu'elles sont aussi sur un site Internet?

415 **PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

Non, elles ne sont pas livrées en site Internet. Par contre, on les livre en support numérique, donc cartographie assistée par ordinateur. Ou encore en format papier.

420 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Alors vous pourrez nous fournir cette information-là, comment faire les liens.

425 Je vous demanderais de nous donner ça et puis nous, on rendra l'information disponible, et vous pourrez consulter.

Peut-être que vous pourriez rester pas loin!

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

430 Oui, je crois que c'est toujours en relation avec ça, on a bien défini les aires protégées pour, je crois que c'est la province E, de l'est, et puis des consultations prévues, mais pour cette province, est-ce qu'il y a – je vais recommencer!

435 Pour la province D, est-ce qu'il y a le même niveau de détail disponible qui est disponible pour la province E, où on a déjà choisi des aires protégées. Je sais pas, est-ce que c'est assez clair?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

440 Est-ce qu'on pourrait ravoir la carte avec les provinces naturelles.

**PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

445 Oui, j'ai toujours le CD-Rom; oui, c'est possible.

Donc pour répondre, madame la Présidente, à la première question, si j'ai bien saisi, est-ce que nous avons le même niveau de cartographie pour la province E que la province D, la réponse est oui.

450 À la deuxième question, est-ce que les aires protégées pour la province D ont été sectionnées, la réponse est oui.

Et comme mentionné lors de la session d'hier soir, actuellement, les propositions ont été déposées au Comité interministériel, par le ministère de l'Environnement. Déjà, de ces propositions-là, trois (3) sites faisaient l'unanimité, c'est la raison pour laquelle les ministres, lors des annonces du 5 juillet, ont déjà annoncé la mise sous réserve de trois (3) territoires dans la province D.

460 Pour ce qui est des autres territoires qui ont été identifiés par le ministère de l'Environnement, actuellement, le MRN et la Société de la faune et des parcs est en train d'analyser les impacts socio-économiques de la proposition de ces sites-là.

465 Et d'ici l'automne, nous devons retravailler ensemble pour examiner quels sont les impacts de ces propositions-là et quelles sont les contre-propositions, le cas échéant, que le ministère de l'Environnement devrait faire pour atteindre ses objectifs de huit pour cent (8 %) en superficie et de représentation de la diversité biologique.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

470 Et cela va être présenté, va être discuté avec la population, il va y avoir une consultation?

**PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

475 Lors du processus interministériel, non.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

480 Par la suite?

**PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

485 Une fois les sites mis en réserve, en termes administratifs, effectivement il y aura des annonces publiques pour le faire.

Mais actuellement parce que, je dirais, la volonté politique est différente, actuellement nous travaillons également dans la province F, qui couvre la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

490 Donc le plan de match a été un petit peu changé. Mais l'orientation générale est toujours la même, c'est de, d'ici 2004, de concentrer les efforts dans la zone boréale qui, grosso modo, couvre les provinces naturelles F, G, D et E.

495 Donc pour résumer, la province E est terminée, on commence la province F. En parallèle se travaille la province D, et on terminera par la province G.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

500 Les trois (3) projets dont vous parlez, qui vont faire qu'il y a une réunion interministérielle de nouveau, en marche sur plusieurs semaines actuellement, est-ce qu'il s'agit des trois (3) qui nous préoccupent peut-être plus présentement pour la région, c'est-à-dire mont Groulx, Memory et le lac ou si c'est d'autres que cela, donc dans le secteur Lac-Saint-Jean par exemple; ce serait ça?

505 **PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

Exact.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

510 Et pour ce qui est de la portion des trois (3) qui ont été annoncés le 5 juillet, eux, ils sont maintenant rendus à l'étape où il doit y avoir la portion dite de consultation publique; c'est bien ça?

515 **PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

520 Mais en amont des consultations publiques, le ministère de l'Environnement, en collaboration avec le MRN et la FAPAQ, doit préparer des plans directeurs, c'est-à-dire des plans de gestion, et c'est le contenu de ces plans de gestion là qui seront soumis à une consultation publique.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Voilà!

525

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

Et ces consultations se tiennent par province, c'est ça? Il y aura une consultation publique pour les aires protégées proposées province par province, comme E, D, G, etc.?

530

**PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

Effectivement, les consultations vont porter sur les aires protégées qui ont été sélectionnées pour chacune des provinces naturelles.

535

Mais on peut pas obvier à la réalité des régions administratives, parce que les différents bras opérationnels, autant du ministère de l'Environnement, que du MRN, que de la FAPAQ, fonctionnent par région administrative.

540

Donc ce sera un joyeux mélange des deux (2) réalités, une réalité strictement écologique comme on voit à l'écran, mais la réalité de gestion territoriale, la gestion administrative du territoire.

545

Donc par exemple la région D est coupée par la région administrative de la Côte-Nord et la région administrative du Lac-Saint-Jean. Donc la mécanique fine, à ce moment-ci, je me risquerais pas de vous l'expliquer, à défaut de vous donner de la mauvaise information, mais il reste une gymnastique à régler de ce côté-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

550

C'est bien.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

555

Alors ce matin, on a eu une présentation sur l'entente caribou, où actuellement, il y a deux-trois (2-3) plus d'endroits qui sont exclus de l'exploitation.

560

Si l'étude, la conclusion de l'étude est que ces aires devraient être exclues de l'exploitation à long terme, est-ce qu'ils sont inclus dans les aires protégées possibles ou est-ce qu'ils sont déjà inclus dans les aires protégées possibles?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

565

Ou est-ce qu'ils pourraient être ajoutés aux aires protégées, identifiées.

570 **PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

Oui, ce serait possible qu'effectivement, des portions de territoire qui sont actuellement partie de l'entente d'une durée de cinq (5) ans, entre la Société de la faune et des parcs et Kruger, soient sélectionnées à titre d'aires protégées. C'est possible.

575

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et est-ce que ce sera possible de faire des ajustements par la suite? C'est-à-dire que là, est-ce que ça va être gelé pour vingt (20) ans, même si on découvre des zones de qualité exceptionnelle, est-ce qu'on va encore pouvoir les protéger ou si ça va être plus difficile?

580

Remarquez qu'on rentre dans un autre débat, mais j'accepte la question pour information, là.

585 **PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

Bien écoutez, au niveau des ajouts, il est prévu que la fin de l'exercice de la stratégie sur les aires protégées, en 2005, qu'il y ait un bilan de performance du réseau des aires protégées.

590

Si effectivement, il y a des morceaux, entre guillemets, importants que nous aurions omis de protéger, évidemment ces lacunes-là ou ces carences-là seraient identifiées, et on tenterait, dans une nouvelle planification je dirais quinquennale, de planification d'aires protégées, de voir comment on peut prioriser ces sites-là ou non.

595

Donc oui, effectivement, il y a toujours moyen d'améliorer le réseau.

Mais il faut voir aussi, il faut pas perdre de vue l'objectif de représentation de la diversité biologique. Si, en termes de type de milieu, dans d'autres portions de territoire où on aurait protégé des écosystèmes équivalents, on cherchera pas nécessairement à dupliquer des aires protégées déjà existantes ou des aires protégées qui auraient été identifiées à titre d'aires potentielles.

600

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

605

Pardon, madame la Présidente! J'aurais un commentaire à ajouter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien.

610



**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

615

J'aimerais vous dire que pour l'entente entre la FAPAQ et Kruger, c'est une entente sur un bloc de recherche. Et puis j'aimerais peut-être que madame Roberge nous explique les motifs de la recherche.

620

Ça veut pas dire que ce sont des blocs, que ce sont nécessairement ces blocs-là qui devront être protégés.

Ça fait que j'aimerais peut-être que madame Roberge explique les motifs de l'entente et du protocole de recherche.

625

**PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

Il y a une partie du projet que j'ai peut-être pas élaborée beaucoup ce matin, c'est que ces blocs-là, étant donné que l'entente est de cinq (5) ans, ils sont protégés de façon je dirais officielle par entente sur cinq (5) ans.

630

À la table de concertation, il y a eu une demande de la part de la FAPAQ et de la table, je dirais, de se rassurer sur le fait qu'on n'irait pas, même si l'entente était finie, récolter ces blocs-là trop tôt, alors on parlait de quelques années. La compagnie a été capable de répondre positivement à ça, dans le sens qu'il y a pas d'urgence à aller absolument récolter dans ces blocs-là.

635

Et ça, c'est afin de recevoir les conclusions des études et des suivis de façon définitive.

640

L'idée est de maintenir l'habitat du caribou à travers les interventions forestières. Ce projet-là, c'est d'avoir des modalités qui vont nous permettre de continuer de faire des interventions forestières, mais aussi vont permettre au caribou de vivre dans ces milieux-là.

Donc c'est quand même très dynamique, la forêt qu'on coupe autour repousse, donc elle recrée elle aussi de l'habitat, à ce moment-là les dynamiques changent.

645

Il va falloir comme s'adapter, aussi, à ce qui se passe. Peut-être même que quand la forêt est poussée à côté de ces blocs réservés là, les modalités qui pourraient être appliquées pourraient même être différentes à ce moment-là.

650

Alors après cinq (5) ans, c'est pas fini, on n'en parle plus et c'est pas nécessairement – c'est que l'aspect, c'est des aires protégées ou ça devrait être des aires protégées, dans notre projet, elle n'y est pas, cette dimension-là.

655

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

660 C'est comme une aire protégée en mouvance, un espace ou un habitat, finalement, qui se déplace pour fournir une zone intéressante à la faune?

**PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

665 C'est une expérience qu'on fait, à voir si en laissant les blocs forestiers plus hauts de sept mètres (7 m) intacts, dans des zones qu'on a décrites le mieux qu'on pouvait, on maintenait quand même la présence du caribou des bois dans tous ces secteurs-là.

670 Donc, on n'est pas plus avancé que ça. Je dirais que ces blocs-là ont été localisés, comme j'expliquais, en tenant compte des besoins du caribou et des besoins opérationnels, donc il y a eu comme d'inventaire spécifique du bloc lui-même, pour savoir exactement c'était quoi sa composition, et est-ce qu'on la retrouve ailleurs, et est-ce qu'on devrait en protéger d'autres. Ce bout-là n'a pas été fait dans le cadre de notre entente.

675 Par contre monsieur Courtois, probablement, va arriver avec des données complémentaires là-dessus, ce qui serait intéressant aussi.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

680 D'accord.

Cette question-là pourra être discutée, monsieur Burcombe, dans le cadre de la consultation qui va avoir lieu sur les aires protégées.

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

690

Monsieur Burcombe, nous avons cet après-midi une représentante de la Sécurité publique. Est-ce que vous avez des questions à adresser à ce ministère?

**PAR M. JOHN BURCOMBE:**

695

Non, je crois pas, merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

700

Non, ça va? C'est bien.

**ALAIN CASTONGUAY**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

705

Monsieur Alain Castonguay, s'il vous plaît.

**PAR M. ALAIN CASTONGUAY:**

710

Bonjour madame la Présidente. Je me présente, Alain Castonguay, rédacteur en chef du journal Le Monde forestier, à Québec.

715

J'ai une bonne quantité de questions, mais je prends pour acquis que vous allez m'interrompre en temps utile si vous considérez que j'abuse du temps de la Commission, parce qu'il y a des questions que je peux poser directement au promoteur en dehors des travaux de la Commission, pour des questions peut-être trop techniques.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

720

Mais vous pouvez présenter ça en deux (2) blocs.

**PAR M. ALAIN CASTONGUAY:**

725

Oui, je vais essayer de me concentrer, au départ, sur les questions qui, à mon avis, vont servir à éclaircir les travaux de la Commission et à améliorer notre connaissance du dossier.

Mais si, effectivement, vous considérez que ce que je demande est hors d'ordre, faut pas vous gêner.

730

Et je dis ça aussi parce que je veux pas empêcher les requérants qui ont demandé cette audience-là de poser des questions. Parce que justement, moi, je peux avoir accès au promoteur en d'autres temps.

735

Il y a une question que j'aimerais qu'on clarifie, madame la Présidente, auprès du promoteur, qui a pas encore été véritablement répondue à mon avis, c'est : est-ce que lors de l'attribution, lors de la création de l'aire commune 93-20, lorsqu'on a établi le pourtour de cette aire commune là, je crois que les gens du MRN nous ont dit en 95 ou en 96, est-ce qu'il a été envisagé d'exploiter ce territoire-là sans entrer sur l'île René-Levasseur.

740

Et la sous-question c'est : est-ce qu'on aurait pu, dans le cas de Kruger, faire une exploitation dans ce territoire-là, au plan économique rentable, sans aller chercher du bois sur l'île René-Levasseur.

745

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

750

Monsieur Mérette.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

755

Pour répondre à la question, madame la Présidente, comme on l'a un peu expliqué dans notre présentation hier, il y a trente-cinq pour cent (35 %) de l'approvisionnement qui provient du territoire, de la 93-20, qui provient de l'île René-Levasseur. C'est-à-dire sur une base de rendement soutenu, il y a trente-cinq pour cent (35 %) du volume annuel de coupe qui provient de cette aire commune là.

760

Donc c'est le gouvernement, c'est le ministère des Ressources naturelles qui nous a attribué ce CAAF-là, en 1997. Ça incluait des blocs de récolte sur l'île René-Levasseur.

**PAR M. ALAIN CASTONGUAY:**

765

Si vous permettez, madame la Présidente, ce que ça signifie surtout, ce que je veux comprendre exactement, si vous aviez pas eu accès au bois sur l'île René-Levasseur, il y aurait pas eu la construction de l'usine à Ragueneau. C'est ce point-là vraiment que je veux éclaircir.

770

Vous auriez pu quand même aller faire de l'exploitation dans le territoire, mais alimenter d'autres usines que celle-là, probablement. C'est ça que je veux amener comme point.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

775

Quel aurait été à ce moment-là l'impact sur vos opérations, le fait de ne pas avoir accès à l'île René-Levasseur.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

780

Effectivement, s'il y aurait pas eu, si on n'aurait pas eu accès à l'île René-Levasseur ou ça aurait pas été inclus au CAAF, c'est une diminution directe de trente-cinq pour cent (35 %) du niveau d'approvisionnement, effectivement l'usine de Ragueneau aurait pas été construite.

785

Et possiblement qu'on n'aurait pas modernisé aussi, à grands frais, nos deux (2) usines de la Haute-Côte-Nord.

**PAR M. ALAIN CASTONGUAY:**

C'est bien.

790 Madame la Présidente, sur un autre sujet, j'aimerais également vérifier, pour suivre le secteur forestier depuis huit (8) ans, je constate qu'il y a une bonne partie des préoccupations des écologistes, qu'on retrouve maintenant dans le vocabulaire des forestiers, ce qui est très bien, dont une qui relève du principe de précaution.

795 Est-ce qu'il y a une concertation très objective, vraiment très ferme, entre les partenaires, soit les gens de la table de concertation où opèrent les gens de Kruger, pour que le suivi scientifique au plan des habitats fauniques, au plan écologique soit fait au fur et à mesure que le territoire s'ouvre?

800 Ce que j'ai cru comprendre des choses que madame Peltier a avancées hier, on a encore assez peu de connaissance au plan écologique, au plan des habitats fauniques, sur ce territoire-là. On y va un peu à tâtons, on y va je dirais au plan macro, mais on n'a pas vraiment de connaissance fine de ce territoire-là.

805 Donc est-ce qu'on peut présumer que dans les travaux qui sont menés, à partir du moment où on ouvre ce territoire-là, que les scientifiques sont en arrière des abatteuses par exemple, pour vérifier qu'il se passe encore quelque chose là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

810 Alors on ouvre aussi sur toute la table de concertation, on va vouloir en savoir davantage.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

815 OK. À la question de monsieur Castonguay, madame la Présidente, premièrement je dirais, un peu comme on l'a mentionné ce matin, la forêt de l'île René-Levasseur est pas différente de la forêt que l'on retrouve sur le continent.

820 Je vous rappelle aussi qu'on a créé une aire protégée, qui est la réserve écologique Louis-Babel, avec un nouveau projet d'ajout sur la baie Memory qui va représenter quand même quatre cent vingt kilomètres carrés (420 km<sup>2</sup>) de territoire protégé sur mille sept cent quatre-vingt-dix-neuf kilomètres carrés (1799 km<sup>2</sup>) au total.

825 On fait des inventaires avant coupe, un an d'avance, pour valider nos données, les données fournies par le ministère.

On a également un engagement ferme de la compagnie, advenant le cas où on trouve des sites ou des habitats exceptionnels, d'aller protéger.

830 Vous avez parlé de notre table de concertation, effectivement la table de concertation est mise à contribution et participe, de façon dynamique, à nos activités forestières.

Et également, un point très important, la recherche qu'on fait. On a parlé de l'entente caribou ce matin, c'est une partie de la recherche qu'on fait sur nos territoires.

835

Comme on vous l'a expliqué un peu depuis hier soir, pour nous, le développement durable, c'est une valeur qui est très importante pour nous, et puis dans ce développement durable là, on a à s'assurer, par nos façons de faire en forêt, du renouvellement de cette ressource-là.

840

J'aimerais peut-être que madame Roberge complète la question de monsieur Castonguay en expliquant un petit peu, on a parlé de l'entente caribou mais en expliquant les différentes recherches qu'on effectue, pour un peu cibler complètement sa question.

845 **PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

OK. Je vas essayer de cadrer un petit peu ma réponse avec la table de concertation.

850

Alors notre table de concertation agit, à ce niveau-là, avec nous autres. On est fier des travaux qu'on effectue à la table dans ce sens-là.

Je vais donner des exemples. Comme c'est là, on a un projet de plan de gestion de la faune, monter un plan de gestion de la faune, à la table de concertation.

855

Il y a des gens, dont Jacqueline, qui travaillent là-dessus avec des gens de chez nous, pour faire une ébauche de protection de la faune de ce territoire-là, de l'ensemble du territoire. Et puis ça, ça va être présenté à la table, l'ébauche, il faut commencer avec quelque chose, va être présenté à la table pour discussion et voir quelle direction ce projet de protection là devrait prendre.

860

Il y a eu, avant, un questionnaire qui a été présenté à la table là-dessus, à savoir qu'est-ce qui est important au niveau de la protection de la faune dans le territoire du CAAF de la 93-20. Alors il y a eu des commentaires qui ont été fournis par la table.

865

C'est un exemple, il y a des gens qui étaient préoccupés par la protection de la ouananiche, alors c'est pas couvert par aucune réglementation comme telle sur ce territoire-là, alors on a pris un engagement d'avoir une préoccupation à ce niveau-là et de regarder si on devait intégrer des modalités particulières dans notre façon de faire pour s'assurer que cette préoccupation-là a un retour de la part du promoteur.

870

C'est un exemple que je donne au niveau de la faune et de la protection. Ça, c'est quelque chose, je dirais qui est un petit peu à ses débuts, mais c'est un processus qui existe à la table de concertation et qui fonctionne bien, de travailler comme ça.

875

On participe au financement de recherches sur le caribou avec la FAPAQ et MRNQ. Le projet de monsieur Courtois est un projet autonome qui est pas lié à la table comme telle; ce qui

est lié à la table, c'est le projet d'entente sur le caribou. Donc on essaie de suivre de très près le projet de monsieur Courtois, pour choisir les modalités avec lesquelles on travaille.

880 Et puis ensuite, on a d'autres projets aussi, qui ont été menés avec d'autres organismes. Comme depuis deux (2) ans, on travaille sur nos méthodes de coupe avec une approche de protection intégrale de la régénération. Là-dessus, il y a encore des relevés qui se font et des recherches qui se font, pour qu'on connaisse la valeur de ce qu'on appelle CPPTM, la coupe de protection des petites tiges marchandes, à savoir sa valeur au niveau faunique ou au niveau de  
885 la protection de la faune et au niveau du maintien de la qualité des écosystèmes. On a des travaux qui se font là-dessus.

L'année passée, on a nous-mêmes, avec le MRNQ, financé un projet de recherche, et on a mené et participé aussi à ce projet-là avec un chercheur du MRNQ, à savoir justement la  
890 maturité, l'âge de maturité d'un peuplement dans ce territoire-là. Langis parlait d'une centaine d'années, c'est une étude qu'on a faite pour valider ce chiffre-là, et qui a pu appuyer ce chiffre-là dans le cadre de la préparation de notre plan général.

Et puis au niveau de l'entente sur la faune, en tout cas, on a beaucoup de travail qui est  
895 mené, comme c'est là, avec la FAPAQ et puis les gens chez nous, au niveau de la faune.

C'est à ses débuts. S'il y a des chercheurs qui doivent être associés à certaines parties de ces recherches-là, il y a pas d'hésitation de notre part à le faire. Mais c'est un processus qui est à ses débuts, ça a été identifié à la table, donc on travaille avec eux autres pour que ça  
900 suive, justement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, concernant la table, vous avez commencé à nous en parler, pouvez-vous dire si  
905 c'est un projet unique ou il y a plusieurs autres endroits au Québec où on travaille de cette façon-là?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

910 Je dirais pas que c'est un endroit unique, il y en a quelques-unes au Québec. Mais en forêt publique...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

915 En forêt publique.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

920 En forêt publique, je pense qu'on est les seuls. Je peux pas par contre vous le garantir à cent pour cent (100 %).

Je sais qu'il y en a en forêt privée, je sais qu'il y en a une aussi sur l'île d'Anticosti, mais c'est pas un vrai CAAF, comme selon l'interprétation du ministère des Ressources naturelles.

925 Il y a deux (2) tables de concertation certainement qui existent, il y en a une qui est pilotée également par notre compagnie dans l'aire commune 43-20 en Mauricie, qui a démarrée un an avant celle de la Côte-Nord, ici à Baie-Comeau.

930 Et puis peut-être, madame la Présidente, j'ajouterais que si vous êtes intéressés, on pourrait vous déposer la liste de l'ensemble des membres de la table de concertation, et on pourrait également vous faire une présentation brève, comme on l'a fait un peu ce matin sur l'entente du caribou, sur les objets et les buts de la table de concertation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

935 Ce serait intéressant. Peut-être qu'on pourrait garder ça pour ce soir, parce qu'on est aussi beaucoup intéressé aux modalités de participation du public ou d'information de la population.

940 Parce que comme vous dites, c'est dans un esprit de développement durable et l'esprit du développement durable, c'est aussi la démocratie participative, c'est l'information aussi des citoyens.

Alors on va vous entendre sur ça ce soir.

945

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Parfait.

950 **PAR M. ALAIN CASTONGUAY:**

Est-ce que je peux me permettre, comme complément d'information, à ma connaissance il existe aussi une table similaire dans la région des Hautes-Laurentides, mais je crois pas que les membres de la table de concertation, la formation, l'étendue du partenariat des gens autour de la table soit aussi grand que ce qui se passe ici, sur la Côte-Nord.

955

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

960

Alors je vais accepter une autre question.



965

**PAR M. ALAIN CASTONGUAY:**

970

Oui, mais en sous-question par rapport à ce qu'on venait de discuter concernant les travaux de recherche et de développement, ce que j'aurais aimé déterminer, c'est les montants qui sont investis en financement de travaux de recherche menés sur les aspects liés à la préservation des écosystèmes, des habitats écologiques, tant du côté de Kruger que du côté gouvernemental.

975

Parce qu'entre autres, il y a une partie j'imagine des redevances forestières, on peut présumer, qui peut servir à financer les travaux de recherche.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

980

Est-ce que vous avez cette information?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

985

J'ai pas l'information avec moi, mais je pourrais vous la fournir ultérieurement sans problème.

**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

La même chose, madame la Présidente.

990

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien.

**PAR M. ALAIN CASTONGUAY:**

995

Je vais laisser ma place pour tout de suite, je reviendrai plus tard.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1000

Vous pourrez vous réinscrire. Merci.

---

**JEAN-ÉRIC TURCOTTE**

1005

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Jean-Éric Turcotte, s'il vous plaît.

1010 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Madame la Présidente, pendant que monsieur Turcotte s'amène, une sous-question qui me vient soudain à la suite de ce que monsieur Castonguay vient de poser.

1015 Vous avez répondu, monsieur Mérette, que bon, l'usine de Ragueneau, vous l'avez planifiée, vous l'avez ouverte en fonction de ce que vous aviez comme volume assuré de récolte.

1020 Est-ce que je dois comprendre, dans cette réponse, qu'il n'y a pas donc ailleurs dans votre CAAF, ailleurs que sur l'île René-Levasseur, sinon la qualité, la quantité qui pourrait suffire si jamais l'île René-Levasseur ne vous était plus accessible, il n'y a pas ailleurs dans le CAAF ni la qualité, ni la quantité suffisante pour garder votre scierie ouverte?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

1025 Je vais répondre à votre question. Quand le contrat d'approvisionnement et d'aménagement forestier qui nous a été octroyé par le ministère, en 1997, avait une possibilité à rendement soutenu, je pense que c'était sept cent soixante et onze mille cinq cents (771 500 m<sup>3</sup>), à ce moment-là. Le ministère pourra confirmer, là.

1030 Et puis on a bâti l'usine de Ragueneau en conséquence d'une garantie de cet approvisionnement-là pour une période de vingt-cinq (25) ans, comme le font l'ensemble des promoteurs au Québec.

1035 Et puis je vous rappelle aussi que ce n'est pas uniquement l'usine de Ragueneau qui s'approvisionne sur cette aire commune là. Scierie HCN à Forestville prend la totalité de son volume aussi sur cette aire commune là, ainsi que l'usine Scierie Jacques Beaulieu, à Longue-Rive, qui prend une partie de son volume de ce côté-là.

1040 Et pour ce qui est de toute la question à rendement soutenu, bien, peut-être que je référerais la question au ministère des Ressources naturelles, qui pourra vous expliquer exactement la Loi sur les forêts, comment ça fonctionne l'attribution des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1045 Vous avez la parole!

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1050 Merci. Une question sur les aires protégées en deux (2) volets, si vous me le permettez.

1055 Concernant, hier monsieur Beauchêne faisait référence, une question qui peut s'adresser peut-être à madame Peltier et monsieur Beauchêne, monsieur Beauchêne faisait référence à différents indices qui permettent de mettre en place, qui sont liés au processus de désignation d'aires protégées dont des indices de type faunique ou habitat. Donc on parle d'indices de qualité d'habitat.

1060 Sans entrer dans les détails, moi, ce que j'aimerais savoir, si actuellement – quels sont les indices qui sont actuellement établis pour la forêt boréale nordique et si, effectivement, ces indices-là sont établis, quelles sont les bases de données d'inventaire qui permettent de valider ces données-là sur le terrain.

**PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

1065 Madame la Présidente, les indices de qualité d'habitat, qu'on appelle aussi les IQH dans le jargon, sont basés sur les analyses des caractéristiques biologiques des peuplements forestiers versus les besoins de l'espèce faunique en question.

1070 Par exemple, si on parle de la martre d'Amérique, qui est un mustélidé, un animal à fourrure, bon, les biologistes établissent qu'un bon habitat pour la martre est composé de vieux peuplements d'une densité assez élevée, ça lui prend des grand massifs forestiers; donc il y a toute une série de paramètres associés aux données forestières qui permettent d'établir si un peuplement forestier est bon ou moins bon pour un animal donné.

1075 Les indices qu'on a utilisés étaient les indices déjà développés par la Société de la faune et des parcs. Donc nous avons celui de la martre d'Amérique, celui de l'orignal, celui du tétras, celui du lièvre, de la gélinotte et également du grand pic.

1080 Bon, ce ne sont pas des indices qui ont été développés localement, à savoir, bon, le grand pic, on sait que son aire de distribution est pas nécessairement rendu, n'est pas aussi étendu que jusqu'à l'île René-Levasseur, mais pour les cinq (5) autres espèces, c'était applicable. Donc nous avons travaillé avec ça.

1085 Les bases de données associées à ça étaient les bases de données écoforestières du ministère des Ressources naturelles, qui étaient les données du deuxième inventaire décennal disponible à ce moment-là. C'est avec ça qu'on a travaillé.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1090 Complément, madame Peltier?

**PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

1095 Je peux juste confirmer qu'effectivement, à la Société, on a ces IQH là.

Par contre, je me permettrais un commentaire à l'effet que si on voudrait établir un secteur, d'un point de vue strictement faunique, là, je parle pas des autres critères qui ont été utilisés, en termes de biodiversité, c'est évident que ces espèces-là, ce sont des espèces qu'on dirait plutôt vedettes en termes d'indicateurs.

1100

L'original, en réalité, en général le public est intéressé à l'original parce que c'est une espèce qui est chassée, c'est pas nécessairement parce que c'est une espèce qui est en danger lorsqu'il y aurait une coupe forestière. C'est la même chose pour la martre, le tétras, le lièvre, ce sont des gibiers.

1105

Si on veut parler de biodiversité, à l'heure actuelle il n'y a pas d'indicateurs fauniques qui nous permettent, d'être un critère de biodiversité du milieu. C'est tout.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1110

Est-ce que, justement, il y a des travaux, actuellement, qui tendent à monter ou à développer des indicateurs qui seraient plus près de la biodiversité de ces milieux-là?

Ma question s'adresse à la FAPAQ, surtout.

1115

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Madame Peltier.

1120

**PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

Effectivement, à la Société faune et parcs, on a comme un mandat de développer des indicateurs, particulièrement en forêt boréale.

1125

Mais à l'heure actuelle, les travaux ne sont pas débutés, il y a pas d'orientation ferme, il y a pas de plan d'action ou quoi que ce soit qui a été établi à l'heure actuelle.

Mais il y a un chercheur, qui est monsieur Michel Crête, qui est responsable de développer les indicateurs.

1130

Mais comme je vous dis, on n'a pas débuté.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1135

Pour compléter mon deuxième volet de la question sur les aires protégées, simplement un petit point, ça a peut-être été répondu très rapidement, monsieur Beauchêne parlait, pour les sites dans la province D qui ont été identifiés, au niveau des Laurentides centrales, que les sites qui ont été déposés jusqu'à maintenant faisaient l'objet d'une unanimité.

1140 Je voudrais bien comprendre, est-ce qu'on parle d'une unanimité au niveau ministériel, et si c'est le cas, quels sont les ministères qui ont approuvé donc ces projets-là.

**PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

1145 Donc je faisais référence, madame la Présidente, aux trois (3) sites qui ont été annoncés le 5 juillet 2002 comme territoires mis en réserve pour fins d'aires protégées.

1150 Donc ces trois (3) territoires-là, lorsqu'ils ont été analysés par le MRN, les différents secteurs du MRN, secteur mine, énergie, territoire et forêt, et également la Société de la faune et des parcs, c'était des territoires qui, compte tenu des droits consentis sur ces territoires-là, évidemment avec la collaboration de Kruger pour l'île René-Levasseur, nous avons été en mesure d'immédiatement mettre en réserve ces territoires-là.

Le sens de "faisaient l'unanimité", c'est par rapport à ça.

1155 En ce qui concerne les autres territoires qui ont été identifiés par le ministère de l'Environnement, comme je le disais, ces sites-là font actuellement l'objet d'un processus d'analyse auprès des autres partenaires gouvernementaux.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1160 Donc ce sont les mêmes partenaires qui discutent encore?

**PAR M. PATRICK BEAUCHÊNE:**

1165 Exact.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1170 Une deuxième question.

J'aimerais avoir un avis concernant l'ouverture du couvert forestier, si l'ouverture du couvert forestier dans un milieu on peut dire de forêt boréale nordique, au-delà du cinquante et unième degré (51<sup>e</sup>) parallèle, dans un premier temps, est-ce qu'il y a eu un précédent d'activités forestières au-delà du cinquante et unième degré (51<sup>e</sup>) parallèle, et si c'est le cas, est-ce que dans certains milieux, ça peut représenter, l'ouverture du milieu, ça peut représenter un risque.

1180 À titre d'exemple, je pourrais peut-être – parce qu'on dit que les forêts sont très comparables, les forêts sur l'île René-Levasseur et à l'extérieur de l'île René-Levasseur, à l'intérieur de l'aire commune, à titre d'exemple, je pourrais dire, est-ce qu'au niveau de la partie ouest de l'aire commune, qui est à l'ouest donc de l'île René-Levasseur, où on a eu des récurrences de feux, où on a des feux très intenses, est-ce que la régénération de ce secteur-là se fait de façon naturelle et se fait de façon convenable, très rapidement, ou si l'ouverture par les

feux, dans ces secteurs-là, occasionnent plutôt, actuellement, des problématiques de régénération, de potentiel de régénération.

1185

Et si c'est le cas, y a-t-il pas lieu d'avoir une approche plus prudente. Dans cette optique-là donc, je vous soumets la question.

1190

Mais évidemment, idéalement, j'aurais aimé avoir des avis peut-être extérieurs aux gens, peut-être aux gens qui sont présents ici aujourd'hui, j'aurais aimé savoir si c'est possible de déposer peut-être une liste de personnes-références qui pourraient nous amener un éclairage à ce niveau-là, qui travaillent sur les problématiques de forêts nordiques.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1195

On va entendre d'abord monsieur Mérette.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

1200

Je vais passer la parole à madame Roberge.

1205

Je sais qu'au niveau, juste pour l'information de monsieur Turcotte, certainement monsieur Gagnon, Réjean Gagnon de l'Université du Québec à Chicoutimi, qui travaille sur les récurrences de feux en forêt boréale pourrait certainement être une bonne personne-ressource pour la question.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1210

Est-ce qu'il fait partie de la liste des gens que vous avez?

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Non.

1215

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Je vais demander à madame Roberge peut-être de répondre à la question de monsieur Turcotte.

1220

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien.

**PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

1225

Nous autres, on a beaucoup suivi les travaux de monsieur Gagnon, justement, relativement à l'ouverture de la forêt suite à des grands feux. Je vais essayer de vous faire un parallèle entre l'ouverture de la forêt qui est amenée à long terme par les grands feux et les coupes qu'on pratique.

1230 Parce que ce que je comprends de la question, en enlevant le couvert, en faisant de la récolte, on ne crée pas des problèmes de régénération, c'est dans ce sens-là que je le comprends.

1235 OK! Ça fait que je vais répondre dans ce sens-là. Le grand feu de 1976, qui est à l'ouest du secteur d'approvisionnement, est un feu qui a trois cent mille hectares (300 000 ha), peut-être plus, qui a brûlé en 76 et qui a peut-être aussi brûlé avant, à d'autres périodes, cinquante (50) ans avant ou cent (100) ans avant; il y a peut-être eu une récurrence, justement.

1240 Et comme c'est des secteurs qui ont des croissances lentes et qui sont exposés quand même, cinquante et unième (51<sup>e</sup>), c'est assez froid, avec un hiver assez long, des vents, du gel intense et tout ça, c'est des secteurs qui ont eu de la difficulté à se remettre en production.

1245 Je dirais, comme c'est là, ce feu-là est peut-être régénéré, il y en a peut-être qui vont me trouver optimiste, mais cinquante pour cent (50 %), et je parle du pin gris à ce moment-là, parce que c'est une espèce qui vient très bien après le feu, colonise les vallées, les bords de rivières et les sols sableux. Donc le pin gris, quand on survole ce territoire-là et quand on regarde la cartographie de la régénération, s'est quand même bien débrouillé là-dedans.

1250 Là où c'est plus difficile, c'est où l'épinette est installée, elle a plus de difficulté à s'installer surtout dû aux conditions extrêmes qui devaient prévaloir après les feux, au niveau du gel, du froid ou d'autres facteurs.

1255 C'est les lichens qui ont colonisé la place; et quand les lichens colonisent la place, c'est parce qu'il y a à peu près juste eux autres qui peuvent la coloniser, après un feu. Donc conditions climatiques qui devaient être défavorables, à cause de l'étendue du feu et peut-être d'autres facteurs aussi qui sont intervenus à ce moment-là.

1260 Si on fait un parallèle avec la récolte, les techniques de récolte qu'on utilise actuellement, c'est la protection intégrale de toute la régénération qui est présente. La forêt qu'on récolte dans tous ces secteurs-là, que ce soit sur l'île ou à l'ouest ou au sud de l'île, comme c'est là, c'est une forêt qui est présente, naturellement et à l'heure actuelle une belle régénération naturelle.

1265 Je vais essayer de vous quantifier ça de façon simple. Un peuplement mûr a à peu près neuf cents (900) tiges à l'hectare, de tiges qui sont matures. La régénération, les tiges qui sont en dessous du couvert, les arbres en dessous, on retrouve facilement deux mille-deux mille cinq cents (2000-2500) tiges déjà installées, qui peuvent avoir entre un-deux mètres (1 m-2 m), trois mètres (3 m) de haut, déjà là avant de faire la récolte.

1270 Quand on fait la récolte, si on performe au niveau de la régénération, bien, c'est ce qu'on  
1275 vise, donc on retrouve immédiatement après récolte, sur soixante-dix pour cent (70 %) de la  
superficie de la récolte, des tiges qui ont facilement, là je suis conservatrice, un (1 m) à trois  
mètres (3 m), on retrouve facilement mille-quinze cents-dix-huit cents (1000-1500-1800) tiges à  
l'hectare.

1275 Donc la régénération après récolte est assurée à ce moment-là. Je pourrais même dire  
qu'elle est plus assurée là que dans le feu de 1976.

Pour le trente pour cent (30 %) restant, s'il y a pas de régénération avant le traitement,  
c'est sûr que tout de suite après, un an après coupe, il n'y en aura pas plus.

1280 Donc ces peuplements-là avaient une dynamique qui était différente, qui leur a pas  
permis d'avoir déjà installé sous couvert de la régénération. Quand on procède à la récolte, on  
fait un inventaire tout de suite après, s'il y a pas les tiges nécessaires pour retrouver le  
peuplement qu'il y avait avant, on procède tout de suite à l'aménagement et la sylviculture, et on  
va scarifier, reboiser ces superficies-là.

1285 Toute notre approche de plan général vise le plein rendement de la forêt. Ça vous donne  
le portrait.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1290 Est-ce que je peux me permettre une sous-question, qui est liée directement à ça?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1295 Allez-y.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1300 Merci. Ça s'adresse peut-être au ministère des Ressources naturelles.

1305 Dans le secteur ouest, justement dans le secteur des grands feux, on dit qu'il y a des  
problèmes peut-être qui sont liés à la régénération, particulièrement en épinette qui est, bon,  
peut-être la ressource la plus visée, est-ce qu'on peut penser justement qu'actuellement, il y a  
pas vraiment, le MRN permet pas à l'entreprise de faire des aménagements, donc scarification et  
également plantation dans ce secteur-là.

Et pourquoi, donc j'aimerais savoir pourquoi le MRN, si c'est le cas, pourquoi le MRN ne  
permet pas à Kruger de faire des aménagements dans ce secteur-là.

1310 **PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**



Pourquoi, je reprends la question, pourquoi que le MRN ne permet pas à Kruger de faire des aménagements dans ce secteur, c'est ce que j'ai compris?

1315 OK! Alors je vais me tourner vers monsieur Langis Beaulieu pour donner la réponse.

**PAR M. LANGIS BEAULIEU:**

1320 Oui, madame la Présidente. Alors pour traiter un peu de ce sujet-là, dans le travail qui a été fait pour estimer la possibilité de ce territoire-là, on avait effectivement la problématique de la façon dont on devait traiter la partie ouest, là où on soupçonnait un régime de feux récurrents suffisamment fort pour se poser des questions si ça valait la peine de tenir compte du territoire.

1325 L'approche qui a été retenue par le ministère est qu'on a appliqué au calcul, la possibilité, ça a été une approche dite de prudence, à notre avis, et jusqu'à ce qu'on traite plus à fond de la question via les audiences publiques sur la limite nordique et la récurrence de feux.

1330 L'approche a été, bon, on va permettre à la régénération naturelle déjà présente de s'exprimer si elle s'exprime, mais on permettra pas de faire des interventions qui coûtent cher, style reboisement, scarifiage et reboisement, jusqu'à ce qu'on n'ait pas traité la question.

1335 Entre temps, dans le calcul comme tel, on a considéré qu'une bonne partie des surfaces qui présentaient des problèmes de régénération, à l'heure actuelle, dans ce secteur-là, bien, c'est simple, on les a pas mis au calcul comme tel, ils ne participent pas à la productivité de la forêt pour l'instant.

1340 Alors on a, de ce côté-là, on a voulu être prudent, de pas surestimer la possibilité. Alors on l'a traité de cette façon-là, d'une façon prudente, en ne permettant pas d'aller investir de l'argent public, d'une part, et puis on en a tenu compte dans le calcul aussi. C'est comme ça que ça a été traité.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1345 Donc si je comprends bien, est-ce à dire qu'on juge qu'il y a un risque actuellement suffisant, même au point de vue de la rentabilité des opérations dans ce secteur-là pour limiter l'accès et agir par prudence?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1350 Votre approche prudente va jusqu'où?

**PAR M. LANGIS BEAULIEU:**

1355 Jusqu'à ce qu'on la traite d'une façon plus approfondie, qu'on creuse la question d'une façon plus approfondie.

Il faut dire que l'exercice a été fait avant qu'on aille en audiences publiques. Ça a été justement cette approche-là de prudence, effectivement, qu'on ne voulait pas permettre à ce moment-ci d'avoir des interventions lourdes, du style scarifiage et reboisement, dans ces secteurs-là, parce qu'on soupçonnait des problèmes éventuels.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Même pas sur des parties? Mais est-ce que c'est en négociations?

1365

**PAR M. LANGIS BEAULIEU:**

Pour l'instant, non, ça a été retiré, ça a été carrément retiré des calculs pour l'instant, en bonne partie, celles qui présentaient des problèmes de régénération.

1370

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais c'est sur la glace pour combien de temps?

1375

**PAR M. LANGIS BEAULIEU:**

Les décisions finales concernant la façon dont on va traiter ces zones à forte récurrence de feux sont à venir encore; c'est encore en discussions au ministère, à l'heure actuelle. Je ne peux pas amener de réponse pour l'instant.

1380

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et vous attendez de l'information nouvelle avant de prendre des décisions?

1385

**PAR M. LANGIS BEAULIEU:**

Bien, on attend surtout de voir comment, dans la province, a été traitée cette question-là, parce que c'est une question qui était provinciale, sur l'ensemble des audiences.

1390

Et puis ensuite, bon, la question est revenue au ministère et à l'heure actuelle, bon, on analyse ce qui a été dit et qu'est-ce qu'on peut en soutirer comme information, et comment est-ce qu'on va traduire ça, sur la façon de traiter ces zones-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1395

Monsieur Turcotte.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1400 Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1405 D'accord.

Maintenant nous invitons monsieur John Burcombe mais cependant, je crois qu'on va faire une pause avant de recevoir monsieur Burcombe.

1410 Le registre demeure ouvert, alors s'il y a des questions, n'hésitez pas à les poser.

Et je vous rappelle que nous avons une représentante du ministère de la Sécurité publique, c'est madame Martine Lapierre, qui est là pour répondre à vos questions. Alors si vous avez des choses, des précisions à obtenir, n'hésitez pas, on reprendrait avec madame Lapierre après la pause.

1415 Merci.

1420 

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**SERGE PARÉ**

1425

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Sergé Paré, s'il vous plaît.

1430

**PAR M. SERGE PARÉ:**

Bonjour. C'est surtout au MRN, mes questions.

1435

Avec tout ce qu'on entend, il me semble que le MRN semble flou dans ses prédictions pour les productivités forestières.

1440

Je me demande qu'est-ce qui est arrivé sur la rive sud, on a connu ça voilà quelques années, qu'ils avaient surévalué la possibilité forestière et qu'il y a plein de scieries qui ont été fermées, on connaît la suite, est-ce que ça ne risque pas d'arriver sur la Côte-Nord. Première question!

1445

Deuxième, c'est que le MRN semble pressé d'attribuer et presse les compagnies à faire leur plan de coupe ou à faire leur plan d'aménagement pour septembre. Est-ce que c'est encore vrai?

1450

Et puis est-ce que le travail sur les limites nordiques, sur les feux récurrents, on en parle souvent, les limites nordiques et les feux récurrents, mais je pense que ça, c'est un gros bout des possibilités forestières de la Côte-Nord, donc est-ce que le ministère pourrait pas être plus précis dans ses calculs ou ses démarches par rapport à ces différents points là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et se garde-t-il des marges de manœuvre.

1455

**PAR M. SERGE PARÉ:**

Oui.

1460

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Monsieur Deschênes.

1465

**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

1470 Flou sur le calcul de la possibilité forestière, alors j'en comprends ou j'en conviens que les éléments sur lesquels on se base pour effectuer les calculs sont des éléments instables; c'est ce que monsieur Paré nous dit, là. Je présume que c'est ça.

1475 Alors ma réflexion là-dessus, parce que ça demeure une réflexion, c'est évident qu'il y a des inconnus, on peut pas dire qu'il y en a pas. Il y a des éléments qui sont à préciser, on peut pas dire qu'il y en a pas. Il y a des éléments qui sont connus, assez bien connus.

1480 Alors l'ensemble de tout ça fait un calcul de possibilité qui, à mon avis, est potable. Avec le temps, avec les études, avec les recherches sur le terrain, avec les nouvelles informations, on précise les choses. Et dans l'ordre des choses, je pense que ça fonctionne comme ça.

En tout cas, c'est ce que je pourrais dire sur le mot "flou des calculs de possibilités".

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1485 D'accord. Mais vous avez une marge d'erreur, comme toute évaluation, il y a une marge d'erreur.

1490 Est-ce que cette marge d'erreur se réduit au cours des ans ou si c'est toujours à peu près la même marge d'erreur que vous avez et en tenez-vous compte de cette marge d'erreur là en maintenant une banque ou une marge de manœuvre que vous pourriez à ce moment-là réutiliser?

**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

1495 Ce que je comprends, quand vous dites qu'on a une marge d'erreur, c'est une marge d'erreur versus un élément stable ou un élément connu. Alors si je sais la hauteur d'une montagne et je dis que je vais monter le haut de la montagne, je peux avoir une marge d'erreur dans le sens qu'elle est connue, cette hauteur de montagne là.

1500 Dans le calcul de possibilités des éléments qui entrent dans le calcul, les éléments qu'on brasse pour en arriver à un chiffre connu, ces éléments-là sont, dans certaines situations, imparfaits. Alors la marge d'erreur, on est, comme un peu mon confrère Langis Beaulieu disait tantôt, on joue la sécurité beaucoup plus qu'avoir les yeux plus grands que la panse, si je peux m'exprimer ainsi.

1505

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1510 Donc pour répondre à la question, est-ce que vous estimez, avec vos approches maintenant au ministère, qu'il y a un risque de surévaluer le potentiel forestier et qu'à un moment

donné, on soit contraint à faire une pression qu'on pourrait dire indue ou non appropriée sur la forêt?

**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

1515

Vous avez peut-être raison.

Je veux dire dans le cas du Bas-Saint-Laurent, il y avait une problématique de la tordeuse qui a passé par là et qui a fait en sorte que les massifs de bois, les quantités de bois ont été réduites à partir de cet élément-là. La tordeuse, les feux de forêts, ce sont des éléments qui rentrent dans le calcul qui a un ratio ou...

1520

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1525

Une occurrence?

**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

Oui, mais ce que je veux dire, il y a un chiffre de sécurité qu'on peut mettre, une cote de sécurité qu'on peut mettre, en tout cas on travaille avec ça.

1530

Alors globalement, le chiffre de possibilité forestière devrait refléter l'ensemble de nos connaissances à un moment donné, toujours un peu aussi imparfaite qu'elle le soit.

1535

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Mais c'est un chiffre conservateur?

**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

1540

Mais c'est un chiffre conservateur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1545

Est-ce que ça répond à l'ensemble des questions, il y avait d'autres éléments?

**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

Excusez! Oui, il y avait une deuxième question concernant la présentation des plans du mois de septembre. Si je la comprends bien, cette question-là, c'est les permis annuels d'intervention, c'est le dépôt des plans annuels d'intervention, des demandes de permis annuels d'intervention.

1550

1555 Oui, je veux dire le 1<sup>er</sup> septembre est la date butoir pour la présentation de la demande – le 1<sup>er</sup> septembre, excusez, c'est les rapports annuels d'intervention et la date du 1<sup>er</sup> décembre est la date de présentation des demandes de permis annuels d'intervention.

Je sais pas si c'était bien la question qui m'a été posée.

1560 **PAR M. SERGE PARÉ:**

Oui. Est-ce que dans ces plans d'intervention là, il va y avoir les aires protégées, la limite nordique c'est compris dedans, les feux récurrents; est-ce qu'au mois de décembre, tous ces éléments-là vont être dans ces plans-là, est-ce que ça va être considéré?

1565

**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

Effectivement non, ce sera pas considéré.

1570

Ceux qui sont connus, bien, connus, ceux qui sont sanctionnés vont être là; l'entente caribou est là, la désignation de l'aire protégée va être là, la réserve écologique est là. Ce sont des éléments qui sont connus, qui font partie d'une entente que l'industriel, le ministère et d'autres ministères l'ont approuvée, ça fait partie du permis annuel d'intervention, c'est-à-dire est présentée au niveau du permis et toute intervention là-dedans, à l'intérieur de ces secteurs-là, est exclue de l'autorisation de coupe.

1575

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1580 Alors comment la désignation de nouvelles aires protégées va être prise en compte; est-ce que ces aires protégées là, potentielles ou sur le point d'être annoncées, parce que ce qu'on a compris, c'est que la consultation va traiter sur l'approche de gestion de ces unités qui vont avoir été identifiées, est-ce que les entreprises qui pourraient être concernées par ces aires désignées vont déjà avoir cette information-là le 1<sup>er</sup> décembre?

1585

**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

Je répondrais oui, effectivement. Vous l'avez entendu comme moi tantôt, la compagnie, je dirais pas s'est portée garant mais a accepté le principe d'aire protégée et d'enlever ces superficies-là de ses aires de coupe.

1590

Alors oui, ça devrait refléter, au niveau du permis annuel d'intervention.

Est-ce qu'il y a un complément d'informations qui pourrait être donné? Alors monsieur Pierre Marineau peut en donner.

1595

**PAR M. PIERRE MARINEAU :**

1600 Bonjour madame. Concernant, vous avez parlé de récurrence de feux, de limites nordiques, d'unités d'aménagement, de nouvelles unités d'aménagement qui vont être annoncées incessamment par le ministre, ces nouvelles unités d'aménagement là devraient être annoncées d'ici la fin octobre, la nouvelle délimitation des unités d'aménagement devrait être annoncée d'ici la fin octobre.

1605 Et puis qui dit nouvelle délimitation des unités d'aménagement dit aussi délimitation de la limite nordique des CAAF. Parce que bien sûr, la limite nordique des CAAF devient la limite de certaines unités d'aménagement aussi. Alors ça, ça devrait être fait d'ici la fin d'octobre.

1610 Ça devait être fait pour le mois de septembre, c'est pour ça que je croyais que c'était de ça que vous parliez, la nouvelle délimitation des unités d'aménagement et la limite nordique devaient être faites pour le mois de septembre, maintenant ça a été reporté un petit peu à la fin d'octobre.

1615 Pourquoi ça devait être fait pour septembre 2002, bien premièrement, c'est inscrit dans la Loi sur les forêts, dans les modifications à la loi, dépôt des nouvelles unités d'aménagement en septembre 2002, pour permettre aux compagnies forestières de faire leur plan général et de le déposer pour avril 2004.

1620 Alors il fallait au moins déposer les nouvelles unités d'aménagement en septembre 2002 pour que les compagnies forestières tiennent compte de ces nouvelles limites là et fassent leur planification générale pour 2004, avec ces nouvelles unités d'aménagement là.

1625 Mais l'unité d'aménagement, les plans annuels, d'ici à ce temps-là, ne seront pas modifiés; les plans annuels continuent avec le plan général qui est en fonction, qui est en force jusqu'en 2004.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1630 C'est bien.

**PAR M. SERGE PARÉ:**

1635 Une dernière. Le MRN a une proposition de permettre des coupes dans des territoires n'ayant qu'un maximum de trente pour cent (30 %) du couvert forestier; est-ce encore vrai. Et est-ce que c'est vrai qu'ils veulent permettre des coupes dans des territoires de vingt pour cent (20 %) de couvert forestier.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1640 C'est bien. Vous avez bien reçu la question?



**PAR M. GÉRALD DESCHÊNES:**

Est-ce qu'on parle ici des UTR ou on parle des...

1645

**PAR M. PIERRE MARINEAU :**

C'est dans le rapport sur la limite nordique que cette hypothèse-là est avancée.

1650

C'est que pour tracer la limite nordique, le ministère considère qu'il doit y avoir un pourcentage de peuplements qui a toujours une densité de quarante pour cent (40 %) et un pourcentage de peuplements aussi, dans ce quarante pour cent (40 %) de peuplement forestier, qui ont sept mètres (7 m) et plus de haut.

1655

Alors dans ce qui est proposé pour la limite nordique, il doit toujours y avoir au moins vingt pour cent (20 %) de ce type de peuplements là, qui ont quarante pour cent (40 %) de densité et sept mètres (7m) et plus de haut. Moins que ça, ça commencerait à être problématique pour la biodiversité.

1660

Alors c'est un des éléments qui a servi à tracer la limite nordique. Et cet élément-là s'est ajouté à d'autres éléments.

1665

On a parlé souvent, vous avez parlé souvent de la récurrence de feux, pourquoi est-ce qu'on permet des interventions dans le territoire à l'ouest, de Kruger, des interventions et un CAAF dans le territoire où il y a récurrence de feux.

1670

Lorsque c'est un territoire où il y a récurrence de feux, c'est-à-dire qu'on présume que le feu peut revenir à tous les soixante-quinze (75) ans ou quatre-vingts (80) ans mais que quand même, toutes les autres conditions sont bonnes, qu'il y a un bon sol, des bonnes précipitations, un bon drainage, ainsi de suite, on calcule que ça vaut la peine quand même d'intervenir, parce qu'il pousse de la forêt là, il y a de la régénération. Alors on calcule que ça vaut la peine d'intervenir et de donner un CAAF sur ce territoire-là, par contre avec des modalités particulières de prudence.

1675

Mais lorsque la récurrence des feux s'additionne à des sols minces, à des altitudes élevées, à très peu de précipitations, à du mauvais drainage, c'est là qu'on dit, là c'est assez.

1680

Mais récurrence de feux seulement et toutes les autres conditions sont bonnes, on peut donner un CAAF mais ça va prendre des choses particulières dans le CAAF. Ça va peut-être prendre, entre autres, au niveau de la sylviculture, si on sait qu'il y a des bandes de peupliers qui poussent naturellement dans ce territoire-là, bien, peut-être faire attention pour les protéger, parce que ces bandes de peupliers là vont pouvoir servir de coupe-feu, si jamais il y a des feux.

1685

On va peut-être dire aussi, dans ces peuplements à forte récurrence de feux là, comme justement le feu revient assez souvent, il y a pas beaucoup de peuplements très matures, et on

dit hier que c'est dans les peuplements très matures qu'on peut retrouver certaines espèces qui se retrouvent juste là-dedans, alors dans les peuplements à forte récurrence de feux, s'il y a pas beaucoup de peuplements matures, il va falloir s'entendre avec la compagnie pour dire, bien, protégez les peuplements matures parce qu'il y en a déjà pas beaucoup chez vous.

1690

Ça fait qu'on peut faire quelque chose dans les zones à forte récurrence de feux, on peut faire de l'aménagement forestier, mais avec des choses particulières.

1695

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Allez-y!

Est-ce que vous allez être avec nous ce soir?

1700

**PAR M. SERGE PARÉ:**

Peut-être bien que oui, pas certain.

1705

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors vous pouvez continuer.

1710

**PAR M. SERGE PARÉ:**

J'en ai peut-être encore deux (2).

Par rapport à votre quarante pour cent (40 %) et vingt pour cent (20 %) pour les sept mètres (7 m) et plus, c'est pas un peu juste, vingt pour cent (20 %)? Je veux dire, il y a pas une contre-expertise qui peut être donnée?

1715

D'après ce que j'ai dans mes informations, il y aurait des experts du ministère qui étaient pas trop chauds, chauds à ce type de réglementation là. Alors donc, je peux lire :

1720

"Le ministère ne procède pas à une contre-expertise de cette proposition – le vingt pour cent (20 %) – contrairement à ce que lui a proposé ses propres experts."

Donc il y a pas consensus au ministère sur cette façon de faire?

1725

**PAR M. PIERRE MARINEAU :**

Je ne sais pas qui a mentionné ça, mais je peux vous dire que le travail qui a été fait pour la délimitation de la limite nordique a été fait sur, mon dieu, ça a commencé en 96 et le rapport est sorti en 2000, il y a eu énormément de travail de fait, de toutes sortes de spécialistes de la

1730 Direction de la recherche, de la Direction de la conservation qui s'occupe des feux, la Direction des inventaires bien sûr, la Direction de la recherche du ministère.

On a fait des consultations avec des chercheurs aussi. D'ailleurs, j'ai assisté moi-même à une réunion avec la majorité des chercheurs du Québec, il y a pas tellement longtemps, il y a environ quatre (4) mois, où ils étaient invités pour commenter le rapport sur la limite nordique.

Et puis de l'opinion, je dirais à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), c'était qu'on avait fait preuve d'un principe de précaution élémentaire de base, et que c'était bien.

1740 Les quinze pour cent (15 %) peut-être qui étaient un petit peu en contradiction, c'est peut-être le contraire, c'est qu'ils souhaitaient que la limite nordique aurait été un petit peu plus haute. C'est plutôt le contraire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1745 D'accord.

Alors monsieur Paré, vous avez déjà ouvert des questions pour la prochaine consultation publique qui se tiendra, parce que là, vraiment, on est dans un autre débat, là. Mais étant donné que les experts étaient ici, je vous ai laissé en discuter, histoire de porter à votre réflexion ces éléments-là.

Et vous reviendrez poser les questions lors de la consultation qui aura lieu sur ces aspects-là.

**PAR M. SERGE PARÉ:**

1760 Rien que pour souligner, c'est que si on veut – le gouvernement a l'intention de faire des aires protégées, parce que là ça englobe aussi le cas de Kruger – c'est que si on donne ou on prévoit des portions de territoire pour les CAAF et que ces portions de territoire là ne reflètent pas vraiment la productivité calculée, alors là, où est-ce qu'on va pouvoir créer des aires protégées.

1765 Donc il va falloir aller dans les régions – les aires protégées, ce sera pas des endroits où est-ce qu'il y a des petits chicots de trois-quatre mètres (3 m-4 m) qui vont pousser, qui vont être protégés. C'est des zones où est-ce que la forêt est dense, est riche et en santé.

Donc là, je me mets à la place de Kruger, entre leur petite partie de forêt, les petits chicots, et cette belle forêt-là, mon dieu, je vas aller couper là! Donc c'est ça qui est un peu flou.

1770 Je sais pas si on rouvre trop large. Donc ça risque de mettre les aires protégées en danger, la façon dont cette attribution-là est faite.

1775 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Mais moi, je vous invite à en parler lorsqu'il y aura une consultation sur les aires protégées.

1780 Même si on nous a dit que ça ne porterait pas sur l'identification même de l'aire protégée mais sur les modalités de gestion, on nous a aussi dit qu'il y aurait un suivi, on vérifierait, on devrait vérifier l'efficacité de ces aires protégées là, et il y aurait possibilité d'ajustement.

1785 Alors de toute façon, il y a place à amélioration, et puis je vous invite à apporter votre réflexion lors de ces travaux qui auront lieu probablement dans le courant de l'an prochain, en tout cas ce qu'on nous a dit.

**PAR M. SERGE PARÉ:**

1790 Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1795 D'accord.

---

**JEAN-ÉRIC TURCOTTE**

1800 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'invite maintenant monsieur Jean-Éric Turcotte, s'il vous plaît.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1805 Madame la Présidente, d'entrée de jeu je vous dirais, c'est pas un préambule, je vous rassure tout de suite, mais je vous avais demandé tantôt la possibilité de déposer une liste d'intervenants, est-ce que je peux le faire au niveau de votre secrétariat?

1810 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous pouvez le faire.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

1815 Merci.

1820 Bon, au niveau des deux (2) questions, la première question est dirigée au niveau de l'accessibilité publique qui est offerte par la barge supposée.

1825 Je veux savoir si – on a bel et bien dit que la barge ne servirait qu'au transport donc des activités forestières, je voulais qu'on renforcisse cet élément-là, je veux m'assurer qu'effectivement la barge ne servirait qu'au transport des camions servant à l'exploitation de l'île s'il y a lieu et est-ce que c'est des conditions finales, terminales ou éventuellement, on va avoir du transport de public via la barge; ou est-ce que c'est vraiment coulé dans le béton strict.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1830 Monsieur Mérette.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

1835 Madame la Présidente, effectivement la barge, l'utilisation de la barge est requise uniquement par les employés de Kruger qui ont à travailler sur le projet d'intervention forestière sur l'île René-Levasseur, ainsi que le transport du bois.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1840 Alors il est pas question qu'elle serve par exemple les fins de semaine à d'autres activités ou s'il y a une mine à un moment donné qui s'ouvre sur l'île, que ça serve pour ça?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

1845 À moins qu'il y ait des ententes particulières ou des demandes particulières, mais pour le moment...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1850 Mais c'est que la question : ou bien c'est inscrit dans le décret que c'est autorisé pour servir uniquement pour l'exploitation forestière ou bien il y a une ouverture pour le futur à n'importe quoi, là.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

1855 Pour nous, les investissements sont faits par la compagnie Kruger, ils sont faits pour les interventions forestières sur l'île René-Levasseur.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1860 Donc ça pourrait être inscrit dans le décret comme ça, ça ne vous dérange pas?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Exact.

1865

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est votre position?

1870

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Pour nous, écoutez, je vois pas, on fait une demande pour les interventions forestières, aller sur l'île René-Levasseur.

1875

Je voudrais seulement souligner aussi que cette question-là a été un point qui a été débattu encore à notre table de concertation.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et quelle était la position des autres, des membres?

1880

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Lisette, peut-être que tu pourrais faire un résumé. Vas-y, Lisette.

1885

**PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

OK. C'est un point qui a été amené à la table lors d'une de nos rencontres, qu'on a débattu pendant peut-être une couple d'heures, et puis la question était exactement la même : est-ce que Kruger devrait envisager de donner accès à la barge à d'autres que ses employés ou les ministères qui surveillent ses opérations ou en tout cas, reliés aux opérations.

1890

Et puis ça a été clairement identifié qu'il était pas souhaitable que la compagnie fasse ça. D'une part, pour des raisons de sécurité évidentes, étant donné qu'on peut pas dire à quelqu'un, OK, tu peux embarquer sur la barge, aller sur l'île et puis on peut pas garantir à la personne qu'on va la ramasser à quatre heures (4 h), trois (3) jours après. En partant, on peut pas s'embarquer dans des choses comme ça, pour une question de sécurité.

1895

Et puis ensuite, c'est sûr que dans tout le contexte dans lequel les questions se débattent à la table sur ce territoire-là, apporter des gens sur l'île René-Levasseur, qui ne sont pas rattachés à nos interventions, c'est apporter des gens sur qui il y a aucun système qui contrôle l'utilisation de ce territoire-là. Donc, ce serait comme d'amener des gens qui peuvent faire n'importe quoi.

1900

1905 Je veux pas dire que les gens font n'importe quoi sur ce territoire-là, mais qui pourraient se livrer à toutes sortes d'activités sans qu'il y ait aucun système qui entoure les activités comme telles, parce qu'il y en a pas sur l'île, de ça.

1910 Et il y avait personne d'intéressé à prendre la pôle là-dessus. Je pense, mettons, entre guillemets, pourvoires, les pourvoyeurs se sont exprimés en disant, on ne peut aller installer une pourvoirie sur l'île René-Levasseur, pour toutes sortes de raisons qui sont propres à ce système d'entreprise là.

1915 Donc c'était préférable, de toute façon, que la compagnie ouvre pas de ce côté-là.

Et finalement, c'est sûr que ça pourrait pas, vu que c'est la compagnie qui investit là-dedans, il y aurait eu un coût à ça et il était pas question d'arriver avec ouvrir "at large" la barge gratuitement à qui veut embarquer dessus, c'est hors de question.

1920 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Madame la Présidente, ça a été aussi la raison principale pour laquelle on installe un quai d'utilité publique qui a été demandé par les membres de la table de concertation, pour donner un accès aux gens.

1925 Et je compléterai aussi l'information de ce matin, où il a été mentionné, je me rappelle pas, on a eu une question, le fait de construire des chemins sur l'île n'ouvrira pas nécessairement l'accès à l'île parce que, dans le fond, les gens vont traverser avec un bateau de l'autre côté, mais ils ont toujours pas de véhicule pour se promener sur les chemins, de l'autre côté.

1930 Les seuls véhicules autorisés vont être les véhicules de Kruger, parce qu'ils vont emprunter la barge.

1935 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Est-ce qu'un VTT, ça se traîne sur un bateau, non?

1940 J'ai une question, madame la Présidente, qui me vient toujours à la lecture de ce document dont je faisais mention tout à l'heure, portant la mention DB.3.

1945 On retrouve, dans un chapitre, dans une page en tout cas consacrée à l'exploration minière, le fait qu'il peut être possible, madame la Présidente l'a évoqué tout à l'heure, qu'il y ait soit une entente signée avec une compagnie minière, particulièrement Minéromanica, qui pourrait avoir finalement des permis de forage. Et ce que le texte mentionne ici :

"Il faut peut-être s'attendre à d'autres forages avec des équipements plus imposants lorsque Kruger aura mis en fonction la barge pour la traverse."

1950 Et je vous pose la question à vous, si vous avez des pourparlers en ce sens, mais je vais aussi l'adresser à monsieur St-Onge, parce que le texte ajoute que :

1955 "Le Conseil de bande s'est montré intéressé auprès de ce consortium – consortium minier, là – à participer aux travaux de forage et envisage de collaborer à titre de partenaire à l'exploration du potentiel minier de l'île."

Alors j'aimerais vous entendre tous deux (2) là-dessus!

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

1960 Premièrement, j'aimerais savoir le titre du document exact que vous avez.

Et non, je connais pas du tout la compagnie Minéromanic, et il y a personne dans mon entreprise qui a des discussions avec cette compagnie-là.

1965 **PAR LA COMMISSAIRE:**

1970 C'est le texte déposé portant le titre "La réserve écologique Louis-Babel, une grande réserve gérée en partenariat". C'est un document déposé par le gouvernement, le ministère de l'Environnement. Il est signé par monsieur Richard Legault, consultant, pour le Conseil de bande de Betsiamites, etc.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

1975 S'il y a des discussions entre le ministère des Ressources naturelles avec cette compagnie-là, il y en a pas avec notre entreprise.

**PAR M. MARC ST-ONGE:**

1980 Madame, il y a eu des discussions effectivement avec cette compagnie minière là et d'autres également, mais ces discussions-là remontent à quelques années, je dirais dans les années 97-98-99. Et à ma connaissance, il n'y a plus de discussions actuellement. Certaines de ces compagnies-là ont cessé leurs activités sur l'île.

1985 Donc pour l'aspect minier, il y a ça.

1990 Mais je dirais, la réflexion, en tout cas pour le Conseil de bande de Betsiamites ou pour les utilisateurs, le territoire de l'île René-Levasseur fait beaucoup moins l'objet d'utilisation par les trappeurs depuis quelques années, principalement pour des questions monétaires; pour les trappeurs qui vivent d'aide sociale, ils n'ont pas les moyens de se payer un avion pour aller utiliser l'île.



1995

Donc on peut prévoir peut-être que s'il y a un accès public qui s'ouvre sur l'île, que peut-être que les gens de la communauté seront intéressés à ce moment-là de pouvoir utiliser la barge pour pouvoir amener des véhicules et aller sur l'île. Donc la possibilité est là, mais ça peut être la même affaire pour des villégiateurs présents ou qui voudraient développer de la villégiature sur l'île.

2000

Donc ça demeure une question problématique. On en a parlé beaucoup à la table, les questions de sécurité publique sur l'île, les questions d'assurance, les gestions de ça.

2005

Je pense qu'un jour, il pourra peut-être y avoir des pressions auprès de Kruger, à moins de dire, est-ce que si une compagnie minière décide de faire un projet minier, elle va construire son propre débarcadère avec sa barge, et puis ensuite un autre utilisateur, etc. C'est pas du développement durable, à mon avis.

2010

Donc je sais pas si on peut dire que la question est close sur le fait de l'accès public à la barge, parce que les installations du quai public sont suffisantes pour un quatre (4) roues par exemple ou pas.

2015

Ou quand on regarde les plans, ça semble des quais flottants, mais est-ce qu'il y a un débarcadère pour débarquer des plus grosses embarcations ou pas.

Disons, la question reste ouverte sur le futur de l'usage public.

2020

À ce moment-là, qu'est-ce que ça signifie sur les permis qui sont accordés au niveau de la sécurité qu'il faut garantir; est-ce qu'à ce moment-là, si cela devenait une réalité un jour, cette éventualité, est-ce que vous devrez rouvrir des permis accordés à Kruger?

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2025

Moi, bon, j'ai l'impression qu'effectivement, s'il y a un engagement qui est inclus ou un engagement de Kruger qui est référé comme tel dans le décret, ça pourrait être une mesure de surveillance au respect du permis qu'il y ait pas personne qui embarque sur la barge.

2030

Et puis éventuellement, s'il y avait des modifications à quelque entente que ce soit avec un autre industriel par exemple, il est toujours possible au promoteur de faire modifier son décret pour des aspects comme ça. Là, je parle en termes légal.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2035

Alors lorsqu'il y a une modification au décret, décret qui a été obtenu à la suite d'une consultation publique, qui a été émis par le gouvernement dans le cadre d'une approche de démocratie participative où les gens sont venus présenter des opinions, il y a eu un rapport du

BAPE qui a été émis, qui a pris en compte ces opinions, un rapport du ministère, une décision qui a été émise, les gens ont accès à cette décision.

2040           Maintenant, s'il y a une modification qui est proposée, quelle est la participation du public ou son information par rapport à ces ajustements ou décrets, comment le public est informé de ces modifications qui transforment ou modifient, de façon significative, l'esprit du décret.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2045           Dans la réglementation, il y a pas de mesure prévue comme telle, comment on fonctionne quand il y a une modification au décret, à quel moment on retourne dans le processus par exemple.

2050           **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je ne parle pas de retourner dans le processus. Je parle d'information.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2055           De reconsidérer la consultation publique?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2060           De reconsidérer l'information publique ou d'informer le public de ces modifications qui sont maintenant faites au décret.

Comment cette information-là a lieu? Il faut tout lire les décrets pour les comprendre ou s'il y a un avis public qui est dit dans une localité donnée?

2065           **PAR M. PIERRE MICHON:**

2070           Bon, d'une part, je préciserais que pour qu'il y ait une modification de décret, la portée de la loi est assez limitée, dans le sens qu'on peut pas modifier n'importe quoi dans un décret, il faut que ce soit considéré comme mineur. Ça se fait à la demande du promoteur, c'est pas comme tel le gouvernement qui décide de modifier un décret.

Et si on juge que cette modification-là risque d'avoir des conséquences importantes sur l'environnement, elle risque d'être inacceptable.

2075           Bon, d'autre part, au niveau de l'information, il y a rien dans la loi qui dit qu'est-ce qu'on doit faire quand on modifie un décret, au niveau de l'information publique.

2080

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans la pratique?

2085 On comprend que la loi ne donne pas de règle au gouvernement dans ses façons de faire, mais dans la pratique, est-ce qu'il y a des modalités qui permettent d'informer le public concerné de ces modalités dans le décret?

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2090 Bon, les décrets sont publiés dans la Gazette officielle, donc ce sont des documents publics. Mais il y a pas d'avis local ou régional quant à faire ressortir une information sur une nouvelle autorisation.

2095 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Est-ce que c'est fréquent, les modifications aux décrets qui concernent les projets assujettis à l'article 31.1 et suivants?

2100 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Ça arrive, ça arrive. Il y a des modifications de décrets, il y a des demandes de modifications de décrets pour, je le répète, toujours pour des considérations qui sont mineures, qui doivent être mineures.

2105 La portée de l'article, je pense que c'est 122.2 ou point 1, est limitée.

Mais j'ai pas de statistiques là-dessus.

2110 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non, j'en demande pas, là. C'est l'esprit du fonctionnement. C'est bien.

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2115 Par exemple, un changement par exemple d'un type d'équipement, je travaille plus dans des projets dans les cours d'eau, creusement, il a déjà été jugé inacceptable de changer par exemple un type d'équipement pour faire les travaux. C'est considéré par exemple comme une modification inacceptable, pas mineure.

2120 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2125 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Donc, ce qu'il faut bien que je comprenne, c'est que Kruger inc. aujourd'hui n'est pas en mesure de garantir que l'usage de la barge va ne servir strictement pour aux activités forestières.

2130 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est pas ce que j'ai compris, mais on va aller voir.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

2135

Effectivement, il me semble pas que c'est ça que j'ai dit.

La demande d'utilisation de la barge est faite uniquement pour les interventions forestières, c'est-à-dire qu'elle est réservée pour les employés de la compagnie qui ont à faire des interventions forestières sur l'île René-Levasseur.

2140

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et je complète, avec ce qu'on a eu comme information du ministère de l'Environnement, c'est que pour qu'il y ait modification au décret, il faudrait que Kruger elle-même fasse la demande de modification, pour le type d'usage.

2145

Maintenant, est-ce que ce serait considéré comme une question mineure ou majeure?

2150 **PAR M. PIERRE MICHON:**

J'ose pas me prononcer actuellement là-dessus. On a, nous, un intérêt vis-à-vis l'accessibilité à l'île René-Levasseur, je vais le mentionner.

2155 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Dans quel sens?

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2160

Accessibilité publique et accessibilité industrielle, par exemple. C'est deux (2) choses peut-être qui sont pas équivalentes, là.

2165

Accessibilité publique à l'aire protégée, c'est une chose. L'analyse au niveau de l'utilisation minière, c'est un autre point de vue.

Mais je veux pas me prononcer sur l'aspect mineur ou majeur de cet élément-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2170

Et pouvez-vous nous expliquer l'intérêt que vous avez quant à l'accessibilité publique de l'aire protégée, comment vous le percevez?

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2175

Comme je le mentionnais tout à l'heure, l'aire protégée est une réserve écologique, donc un niveau de protection maximale, où il y a pas d'accès permis.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2180

Mais l'aire protégée, pas la réserve écologique mais celle qui est attenante, la péninsule Memory?

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2185

La péninsule, pour l'instant, ce que mon collègue disait, on n'a pas le statut. Elle est réservée pour l'exploitation industrielle, donc elle est mise en réserve actuellement, il y a pas de possibilité d'exploitation forestière, minière ou autres.

2190

Le statut est à déterminer, le statut futur est à déterminer. Est-ce qu'il va y avoir le même statut que la réserve du mont Babel, c'est pas défini.

2195

On peut penser par exemple que les monts Groulx, un exemple, en tout cas quand même, l'objectif de protéger les monts Groulx était pas le même, c'est probablement pas une réserve écologique puisque ça a été identifié comme peut-être un secteur de villégiature.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2200

D'accord. Ça, on a compris ça, avec tout ce qui nous a été dit auparavant.

Mais vous nous avez dit tout à l'heure que vous avez un intérêt, le ministère de l'Environnement, à l'accessibilité à l'île. Alors c'est dans quel sens?

**PAR M. PIERRE MICHON:**

2205

Dans quel sens, qu'on va évaluer l'impact du projet sur l'accessibilité publique à l'île et, indirectement, à la réserve.

2210

Est-ce que l'accès qui va être – bon, vous mentionnez qu'effectivement, on aura peut-être pas les moyens d'embarquer un quatre (4) roues dans une petite embarcation, à l'endroit où ce sera permis de le faire, mais peut-être qu'on peut embarquer un vélo de montagne, il y a des gens qui vont avoir accès à l'île, et qui vont être tentés de le faire.

Tu sais, l'impact, il va falloir le considérer. Est-ce que ça remet en question le projet.

2215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors ce que je voulais comprendre, votre intérêt quant à l'accessibilité, c'est quant à l'impact de l'accessibilité et non l'intérêt qu'il y ait davantage d'accessibilité.

2220 **PAR M. PIERRE MICHON:**

Exactement. C'est ça.

2225 La question, ce que j'amenais ce matin, si on augmente les chemins forestiers sur l'île, bien, on pourrait être tenté d'utiliser aussi ces chemins forestiers là, bon, pas nécessairement en utilisant la barge non plus...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2230 D'accord, c'est bien.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

2235 Oui, je suis en mesure de tirer mes propres conclusions, merci.

La deuxième question, la table de concertation. D'entrée de jeu, bon, je dirais que CRECN croit à la table de concertation puisqu'on y siège, donc on la cautionne jusqu'à un certain point.

2240 Par contre, il faut quand même bien dire, parce qu'on se sert beaucoup de l'argument de la table pour régler certains débats ou certaines idées de fond, je crois, mais donc il faut bien penser que la table a un pouvoir consultatif, donc limité, et cette table-là ne fait pas force de loi.

2245 On croit au processus, mais on est conscient que ça a un pouvoir relativement limité.

J'aimerais bien entendre, au niveau – parce qu'hier, on a semblé dire qu'il y avait une bonne perception, sinon un consensus, à l'idée de faire des opérations forestières sur l'île, qui était issue de la table de concertation.

2250 À cet effet-là, et puis au niveau de l'avancement des travaux de la table, j'aurais aimé entendre les personnes qui font partie ici de vos intervenants, qui siègent à la table, peut-être madame Peltier de la FAPAQ, monsieur St-Onge du Conseil de bande.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2255 On va faire un tour de table là-dessus.

Madame Peltier.

**PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

2260

Je vais vous avouer que je me sens très mal à l'aise de répondre à cette question-là, étant donné que tout le projet comme tel est en évaluation par le ministère de l'Environnement, qu'on a émis nos commentaires.

2265

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on vous demande pas d'évaluer le projet, pas du tout.

2270

Si vous avez des éléments, je comprends, des éléments qui sont importants, qui doivent être pris en considération et qui n'ont pas encore été discutés lors de ces séances, seulement de nos les nommer, sans dire votre évaluation. Ne pas donner d'avis mais ne pas oublier certaines composantes à tenir compte.

**PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

2275

J'ai pas du tout compris la question comme ça de monsieur Turcotte, là. Je pense que...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2280

Mais nous, on est là pour justement recibler la question.

**PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

2285

Pouvez-vous reformuler du début, alors; parce que là, je suis perdue!

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2290

Alors moi, j'ai compris que vous vouliez avoir de l'information, la perception ou de l'information complémentaire des organismes qui sont présents ici pour nous éclairer sur le projet en question.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

2295

Oui, parce qu'entre autres, on a semblé émettre la possibilité qu'il y aurait, sinon un consensus, disons une appréciation des gens qui étaient assis autour de la table pour les opérations sur l'île, une espèce de soutien tacite des gens de la table qui étaient en partie en accord avec l'intervention sur l'île.

2300

Je veux m'assurer que c'est bien le sentiment général qui était ressorti de la table, donc simplement vérifier ça, valider ça, et voir si effectivement, savoir à quel niveau est-ce qu'on peut

parler que la table de concertation, entre autres dans le domaine peut-être de la faune, on parlait tantôt de protection de la faune et que la table aurait son mot à dire là-dessus, mais là, est-ce que le projet justement de protection de la faune est très étoffé, est très loin dans le processus, parce qu'on est à veille de rentrer sur l'île, selon les échéances prévues pour le projet.

2305

Est-ce que là, à ce moment-là, on est déjà en mesure, dans les travaux qui sont issus de la table en protection de la faune, de dire, bien oui, on est déjà assez étoffé, rendu assez loin dans le processus pour penser, lorsque les opérations forestières commenceront, on aura un bon visage, une bonne connaissance et on saura quoi protéger comme faune, entre autres.

2310

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Je pense que ce serait utile de bien connaître le fonctionnement de la table.

2315

Justement, on avait demandé, je pense que c'est ce soir qu'on prévoyait qu'il y ait une présentation sur le fonctionnement de la table, alors vous pourriez peut-être attendre ce soir.

Êtes-vous là ce soir?

2320

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Écoutez, je ne suis pas sûr d'être là ce soir.

2325

Cependant, je peux prendre en considération que je vous ai déposé la question et puis que si elle est répondue ultérieurement, ça va nécessairement apparaître dans les écrits, donc dans le suivi. Je pourrai m'assurer d'avoir eu satisfaction à ce niveau-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2330

Finalement ce qui est important, c'est de bien comprendre le mécanisme, je pense, pas nécessairement par rapport à chacun des points. La table de concertation est là pour durer, donc c'est le mécanisme et s'assurer que ce mécanisme-là transmet l'information aussi à la population et qu'il y a une bonne interaction, une bonne finalement concertation de l'ensemble des partenaires. Alors c'est ça qu'on va regarder ce soir.

2335

Vous lirez les verbatim. S'il y a des éléments complémentaires, vous pourrez toujours nous envoyer des questions.

2340

Parce qu'on n'ira pas fouiller par rapport aux avis sectoriels, on n'a pas ce mandat-là, vous comprenez.

**PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Non, je comprends.



2345 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Mais on va regarder plutôt son fonctionnement.

2350 **PAR M. JEAN-ÉRIC TURCOTTE:**

Et établir peut-être les balises, les limites, pour que les gens soient conscients des limites que représentent la table de concertation.

2355 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça va.

2360 Maintenant, quand même la question tient, s'il y a des éléments qu'on n'a pas couverts lors de l'audience et qui nécessiteraient d'être discutés, je fais appel aux personnes-ressources pour nous souligner justement ces points-là qui méritent d'être évalués.

Je demande pas un avis, pas du tout, aux organismes, mais des éléments à prendre en considération.

2365 Allez-y!

**PAR Mme JACQUELINE PELTIER:**

2370 Par rapport à la demande concernant la discussion qui a eu lieu sur l'accès à l'île René-Levasseur et puis l'appui de la table, j'inviterais peut-être Kruger à présenter la résolution que la table a faite lors de la rencontre.

Mais effectivement, on a discuté longuement sur le sujet.

2375 **PAR LA COMMISSAIRE:**

Peut-être en plus, est-ce qu'on peut demander à Kruger de déposer aussi le compte rendu, en plus de la résolution.

2380 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Oui, madame la Présidente. On l'a pas avec nous, mais on peut effectivement vous le déposer ultérieurement, il y a pas de problème.

2385 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien.

D'autres éléments à apporter?

2390

**PAR M. MARC ST-ONGE:**

Ce soir, oui.

2395

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, on va attendre ce soir.

Oui, Environnement.

2400

**PAR M. PIERRE MICHON:**

Je pourrais demander à mon représentant Environnement, Serge Beaulieu, de la région, s'il a des éléments à rajouter.

2405

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

S'il vous plaît, parce qu'il nous reste une séance, il faudrait pas passer à côté.

2410

Alors s'il y a des éléments à rajouter maintenant, c'est le temps de le faire. Ça va? Vous pourrez toujours nous apporter d'autres éléments ce soir en ouverture, mais c'est important de couvrir l'ensemble des sujets. Alors c'est dans ce sens-là qu'on fait l'invitation.

Alors merci.

2415

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Madame la Présidente, avant que vous appeliez peut-être une autre personne, est-ce qu'on peut parler un peu de la mécanique de la barge dans le projet qui est devant nous. Parlons de sa construction!

2420

Je lis, j'ai pas les pages exactes mais de mémoire vous expliquez que vous allez de préférence tenter de procéder à son assemblage pendant la période d'hiver, de telle sorte que lorsqu'arrivera la fonte des glaces, elle pourra flotter d'elle-même. Est-ce que je comprends bien que c'est cela?

2425

Mais si, pour toutes sortes de raisons, il y a un retard et que la barge ne peut pas être construite pendant l'hiver, qu'est-ce qui se passe et comment procéderez-vous.

2430

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Madame la Présidente, je vais inviter madame Roberge à répondre à cette question-là.

**PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

2435 Je vais y répondre, et il y a un petit document qui a été préparé aussi pour être déposé, qui répond à cette question-là. Mais je vais faire la réponse verbalement.

2440 Alors la première alternative qui avait été étudiée, c'était d'avoir à mettre la barge à l'eau le plus tôt possible au printemps, dès qu'on a accès; à ce moment-là, il y a encore de la glace sur le réservoir, donc de procéder à l'assemblage. C'est la première hypothèse.

2445 Ça nous a été demandé de regarder, advenant qu'il y a pas de glace, comment on va procéder. Donc on a consulté des experts en la matière. Comment ça peut se passer, alors c'est que cette barge-là, qu'il y ait ou non de la glace, est acheminée près du réservoir en modules je dirais, en caissons, et puis advenant qu'il y ait pas de glace, elle va être assemblée sur la rive.

2450 Et puis elle est installée, je me souviens pas exactement du nom de la pièce, mais je vais le retrouver, c'est des espèces de rampes, je dirais, elle est posée sur les rampes pour pouvoir la pousser et la glisser à l'eau tranquillement, pour la mettre à l'eau.

2455 Et puis les installations qui doivent être faites sur la barge par la suite, c'est-à-dire s'il y a des pièces hydrauliques ou autre chose qui doit être installé, je dirais des ponts et puis des moteurs supplémentaires, c'est installé par la suite, une fois qu'elle flotte, qu'elle est autonome.

C'est la façon dont les entrepreneurs compteraient mettre la barge à l'eau.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2460 Vous nous avez montré ce matin, je crois que c'était des gravures et non pas quelque chose d'animé, où on voyait une barge du type de celle que vous semblez préférer. C'est donc, si j'ai bien compris ce que vous nous avez laissé entendre, que vous opteriez pour un type de barge avec le bateau attendant, et non pas une barge qui aurait son propre système de propulsion intégré.

2465 Est-ce que je vous ai bien compris?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

2470 Actuellement, je répondrais à cette question en vous disant qu'étant donné que notre projet est pas accepté, ça fait qu'on n'a pas de scénario définitif sur le type d'équipement qu'on va utiliser.

2475 D'ailleurs, on vous a montré ce matin une des alternatives, mais on est en soumission actuellement avec différents intervenants, et puis on leur a laissé quand même le loisir de nous présenter différentes alternatives ou la meilleure alternative qui pourrait être utilisée.

2480 D'ailleurs, on vous a montré quelques photos, dans notre présentation hier. Si vous êtes intéressés à voir, étant donné qu'on parle du sujet de la barge, plus de photos sur le sujet, on a une petite présentation également là-dessus, de trois-quatre (3-4) acétates, qui pourraient vous montrer différentes barges qui sont utilisées actuellement, particulièrement au Québec.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2485 Ce qui peut aussi nous intéresser particulièrement, c'est son fonctionnement et lorsqu'elle arrivera, ce qu'elle peut remuer. Est-ce qu'il peut y avoir des problèmes de mouvements de sédiments par exemple.

2490 Vous disiez que vous continuiez vos travaux de recherche et d'études pour la protection du touladi et des frayères, est-ce que vous analysez aussi les impacts des mouvements de la barge lors de son arrivée et de son départ des deux (2) rives.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

2495 Je vais demander à monsieur Demers de compléter l'information pour cette question.

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2500 Sur le dernier point, à savoir si les opérations de la barge comme telles pourraient causer des préjudices au niveau des matières en suspension qui pourraient être remises dans le milieu, il faut penser que ces opérations-là se font de façon très lente. Lorsque la barge doit approcher d'une des rampes d'accès, ça se fait de façon très délicate parce qu'à ce moment-là, il pourrait y avoir des gros problèmes de sécurité.

2505 Il y a quand même beaucoup de poids qui va être présent sur ces barges-là, donc ça devient quand même important, on a un temps de réaction qui doit être très, très, très pondéré à ce niveau-là.

2510 Autre chose, comme on a vu hier, fort probablement que ça va être un système avec panneau qui va descendre sur la rampe d'accès, pour permettre aux camions de descendre.

2515 Donc ce qui va arriver, la barge approcherait d'une façon très, très lente comme j'ai dit, baisse son panneau pour laisser sortir ou entrer des camions. Et si on regarde au niveau du type de construction des rampes comme telles, c'est de l'empierrement, et ça doit être de profondeur suffisante pour que la barge puisse avoir la flottaison requise avec les camions.

Donc à ce moment-là, il y a pas eu de préoccupations qui ont été soulevées en ce sens-là.

2520 Préoccupations par rapport aux matières en suspension étaient beaucoup plus en relation du fait, éventuellement, de retrouver un genre d'épi. Parce qu'en fait, ce qu'on parle

comme projet, c'est comme bien plus une espèce de remblayage, si vous voulez, qu'on met sur la rive, qu'un quai. Donc c'est un remblayage de matières grossières.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2525

Venues du chemin que vous aurez construit?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2530

Exactement. C'est du roc, c'est pas de la matière fine.

Donc la présence de ce genre d'épi là ou de remblayage dans le cours d'eau peut faire en sorte qu'au niveau des courants préférentiels qu'on retrouve dans le réservoir, d'abord peut-être des petites aires de sédimentation.

2535

Donc ça, ça a été regardé en ce sens-là et ça, ça peut être un petit peu plus significatif, si vous voulez que l'opération de la barge comme telle, même si ça a été jugé de façon négligeable, parce que quand même, c'est pas des structures lourdes, là.

2540

Il faut penser que ce remblai-là a quelques pieds, c'est pas une jetée, c'est pas un quai comme on va retrouver sur le bord du fleuve. Il faut se replacer dans ce contexte-là.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2545

Il fut évoqué aussi ce matin ou hier, ça m'échappe, le fait qu'Hydro-Québec, présentement, gère le marnage en fonction, bon, de fissures qui ont été annoncées il y a peut-être entre cinq (5) et dix (10) ans dans le barrage, et à un moment donné, maintient un certain niveau moyen qui est inférieur à ce qu'ils pouvaient imaginer lors de la construction du barrage.

2550

Hier, vous, vous avez, ou ce matin, expliqué que vous alliez construire votre rampe d'accès lorsque le niveau de l'eau est au plus bas.

2555

Dans l'éventualité où on se retrouve avec, avec les changements climatiques, des sécheresses à répétition, ça voudra donc dire que vous allez toujours devoir continuer à construire et rallonger votre rampe, pour que votre barge puisse accoster.

Est-ce que je vois bien les choses ou si je me trompe?

**PAR M. ROBERT DEMERS:**

2560

Vous voyez en partie bien les choses et en partie, vous vous trompez.

Dans le sens que ce que j'ai dit hier ou l'engagement de Kruger, au niveau de l'étude d'impact et du rapport complémentaire, tient compte du fait qu'ils se donnent une période de

2565 quatre (4) ans. C'est pendant cette période de quatre (4) ans là seulement qu'il peut y avoir possibilité de mise en place des remblais sur la rive comme telle, sur la partie qui est asséchée et en période d'assèchement.

2570 C'est pendant quatre (4) ans, c'est comme ça que c'est présenté au niveau de l'étude d'impact.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2575 Bon. J'ai une autre question, madame la Présidente, à moins que vous vouliez continuer là-dessus.

2580 Ce matin, lorsque vous nous avez montré l'entente sur le caribou, madame Roberge, nous avons observé que les deux (2) îles qui sont dans votre CAAF, mais à la sortie du réservoir, il y en avait une qui était complètement rouge, donc ça, ça voulait dire, on touche pas, on touche pas parce qu'il y a des caribous à protéger, sur l'autre, il y avait une partie rouge, une partie verte.

2585 J'avais de la difficulté à lire ce que la partie verte signifiait, mais le reste était blanc. Donc entente sur le caribou, je sais pas qu'est-ce que ça veut dire exactement.

Est-ce que c'est une île, cela, qui peut faire objet d'exploitation forestière?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

2590 Effectivement les deux (2) îles dont vous parlez peuvent faire l'objet d'exploitation forestière, elles sont sur notre territoire d'approvisionnement forestier.

2595 Par contre, je peux pas vous répondre aujourd'hui pour vous dire si on va utiliser une barge pour aller exploiter...

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Alors vous me voyez venir!

2600 **PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

2605 Je peux pas vous dire si on va exploiter une barge, parce qu'on parle pas de la même distance du tout. On parle d'une distance d'environ un kilomètre (1 km), ce qui est à ce moment-là possiblement – on parle pas des mêmes volumes non plus d'exploitation ou d'intervention forestière.

Donc probablement que ces deux (2) îles-là seraient très facilement accessibles par pont de glace.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2610

Mais elles ne sont pas présentement exploitées par vous?

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

2615

Non, pas du tout.

**PAR LA COMMISSAIRE:**

2620

Vous avez analysé la possibilité, dans vos scénarios, d'un pont de glace aussi; vous l'avez laissé tomber, bon.

On est dans les questions hypothétiques, mais ne seriez-vous pas tentés, dans l'éventualité d'une année moins rentable, d'aller chercher votre matière première par cette voie légère, pour combler peut-être une carence d'approvisionnement?

2625

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

Vous parlez d'un pont de glace toujours?

2630

**PAR LA COMMISSAIRE:**

Oui. Et là, on revient au sujet de l'île René-Levasseur.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

2635

Madame Roberge pourra ajouter suite à ma réponse, mais la problématique qu'on a vécue pour l'établissement d'un pont de glace est reliée à la distance entre les deux (2) rives, le temps où le réservoir demeure gelé.

2640

Et puis je vous rappelle aussi que ça demande certains investissements pour faire un pont de glace.

2645

Advenant le cas où on ferait un pont de glace, il faudrait faire des aménagements spéciaux sur les berges de chacune des rives, pour empêcher les mouvements de l'eau lorsque les camions embarqueraient, et on parle d'un pont de glace d'une hauteur de six (6 pi) à huit pieds (8 pi) de haut, donc les alternatives qu'on avait regardées, c'était des investissements d'au-delà de cinq cent mille dollars (500 000 \$), pour faire de la glace pendant cette période-là.

2650

Peut-être, Lisette, tu pourrais peut-être rajouter des éléments.

**PAR Mme LISETTE ROBERGE:**

2655 Oui, c'est un problème opérationnel important. Advenant qu'on voudrait faire un pont de glace, on a quand même juste deux (2) mois, si on est chanceux trois (3), dans lesquels on peut opérer.

2660 Et en plus, il y a une partie, un bout de temps entre le moment où la barge ne peut plus transporter et une partie jusqu'à ce qu'on ait un pont de glace, il y a encore une période où ça circule pas.

2665 Donc, on peut pas laisser des infrastructures et des gens sur une île, alors qu'il y a aucun moyen de transport pendant quelques semaines ou quelques mois pour y accéder, ça fait qu'il y a toute une problématique, en plus des coûts, qui est très problématique, finalement.

**PAR M. JEAN-FRANÇOIS MÉRETTE:**

2670 J'ajouterais aussi en complément qu'il faut pas oublier que c'est un réservoir et que le niveau varie énormément l'hiver, ce qui crée des failles dans la glace. Ça fait que c'est assez problématique. C'est une des autres contraintes auxquelles on a fait face.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2675 Alors étant donné qu'on a quelqu'un de la Sécurité publique, madame Martine Lapierre qui est avec nous, est-ce que quelqu'un dans la salle a des questions concernant la sécurité publique, entre autres possibilité d'incendies de forêt qui nécessiteraient évacuation, ou déversements. Ça va?

2680 Alors on va la libérer aussi.

En même temps, on va libérer tout le monde pour le repas. On revient à dix-neuf heures (19 h), merci.

2685

---

SÉANCE AJOURNÉE AU 19 SEPTEMBRE 2002  
À DIX-NEUF HEURES (19 H)

---

2690

Je soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment d'office que le texte qui précède est la traduction fidèle et exacte de mes notes sténographiques.

2695

FLORENCE BÉLIVEAU  
Sténotypiste officielle.